

**Liège 2018**

**Programme communal de DéFI**



**DéFI**

**DéFI Liège vous changera de la politique !**

## Édito

par François Pottié

**C'est une première : en octobre prochain, vous aurez la possibilité de voter pour DéFI à Liège, dans le cadre du scrutin communal !**

Proposer aux Liégeoises et aux Liégeois une alternative démocratique et éthique, voilà l'ambition de DéFI à Liège ! Les partis traditionnels se partagent le pouvoir depuis des décennies avec des résultats plus que mitigés... Chez DéFI, nous sommes convaincus qu'une autre façon de faire la politique est possible. La démocratie participative, dans l'ADN de DéFI depuis toujours, est un moyen pour associer plus largement et plus directement les citoyens à l'élaboration des décisions politiques. Le pouvoir du peuple ne peut en effet se limiter aux seules échéances électorales.

Démocratie participative... Des paroles mais aussi des actes : nos propositions pour Liège sont le résultat d'un véritable processus participatif. Pendant un an, nous avons organisé des réunions au cours desquelles des Liégeoises et des Liégeois ont discuté librement des problèmes de la vie communale.

Ensemble, nous avons construit un projet démocratique crédible et réaliste, tout en veillant à faire des propositions innovantes et audacieuses pour notre Ville de Liège. Avec plus de 200 propositions pour améliorer tous les domaines de la politique communale liégeoise (Bonne Gouvernance et Démocratie Participative, défense des Commerçants et des Indépendants liégeois, Sécurité publique, Propreté urbaine, Mobilité, Aménagement du territoire, Ville Intelligente, Logement et Environnement, Interculturalité et Citoyenneté, Enseignement communal, Petite enfance et Sport, Culture, Patrimoine et Tourisme, Finances publiques, Bien-être animal, Supracommunalité et réorganisation de Publifin). **Nous proposons une nouvelle offre politique, incarnation citoyenne d'une gestion exemplaire.**

DéFI, c'est également un parti sans mandataire impliqué dans des scandales. Les affaires Publifin et Nethys ont mis en lumière les errances d'une certaine gouvernance publique et les petits arrangements organisés entre partis traditionnels. Elles sont devenues les symboles de la mauvaise gouvernance et de l'immobilisme liégeois. Pourtant, Liège peut assurément être le

champs d'une plus grande éthique publique. C'est pourquoi la bonne gouvernance sera également l'une de nos priorités.

Une autre Ville de Liège est possible. Une Ville gérée en "bon père de famille", une Ville qui associe davantage ses citoyens aux décisions, une Ville ambitieuse par rapport à son important potentiel... DÉFI a fait largement ses preuves, là où il est en charge de responsabilités municipales, parlementaires et ministérielles...

DÉFI compte bien constituer à la fois une alternative aux partis traditionnels, le trio PS-MR-cdH habituel est à bout de souffle. Mais DÉFI a l'ambition d'être aussi une alternative aux partis extrémistes et populistes qui surfent sur le mécontentement sans pour autant apporter de véritables solutions à des problèmes bien réels.

**Le changement est possible, vous en avez le pouvoir !**

**François Pottié**

**Tête de liste DÉFI pour le scrutin communal**



## Table des matières

<b>Philosophie de DÉFI Liège</b>	<b>6</b>
<b>Bonne gouvernance et démocratie participative</b>	<b>7</b>
A. Bonne gouvernance	7
B. Démocratie participative au niveau communal	13
<b>II. Défense des Commerçants et des indépendants liégeois - Economie</b>	<b>16</b>
A. Commerce liégeois	16
B. Économie	21
<b>III. Sécurité publique</b>	<b>22</b>
A. Police de proximité et prévention	23
a. Une police proche de la population	23
b. Prévention	24
c. Terrorisme	24
B. Lutte contre toutes les formes d'incivilités : tolérance zéro !	25
C. Toxicomanie	26
D. Mendicité / sans-abrisme	28
E. Prostitution	28
<b>IV. Propreté urbaine</b>	<b>30</b>
<b>V. Mobilité- Aménagement du territoire - Ville intelligente</b>	<b>33</b>
A. Mobilité	33
B. Aménagement du territoire	40
C. « Ville intelligente »	44
<b>VI. Finances publiques de la Ville de Liège</b>	<b>46</b>
<b>VII. Politique du logement</b>	<b>49</b>
A. Politique du logement	49
B. Urbanisme	53
C. Développement durable	54
<b>VIII. Citoyenneté et interculturalité</b>	<b>59</b>

<b>IX. Enseignement, Petite Enfance &amp; sport</b>	<b>62</b>
A. Enseignement communal	62
B. Accueil de la Petite Enfance	66
C. Le Sport	67
<b>X. Culture, patrimoine et tourisme</b>	<b>69</b>
A. Politique culturelle	69
a. Musées	69
b. Grandes institutions culturelles liégeoises	72
c. Culture et école	73
d. Artistes et folklore liégeois	73
e. Centres culturels	74
B. Patrimoine Liégeois	74
<b>XI. Bien-être animal</b>	<b>78</b>
<b>XII. Cohésion sociale - insertion des personnes handicapées et politique des seniors</b>	<b>81</b>
A. Cohésion sociale	81
a. Lutte contre la précarité	81
b. Gestion du CPAS	84
B. Personnes handicapées	85
<b>XIII. Supracommunalité</b>	<b>88</b>
Avenir de la Province	88

## **Philosophie de DÉFI Liège**

Les engagements de DÉFI Liège :

- ✓ tenir le discours de la vérité face à l'électeur ;
- ✓ présenter des propositions sérieuses, crédibles et réalistes ;
- ✓ être une force de propositions, c'est-à-dire aller au delà de la contestation des autres partis ;
- ✓ faire preuve de pragmatisme face aux enjeux locaux ;
- ✓ incarner l'espoir d'une ville mieux gérée, une ville qui associe davantage ses citoyens aux décisions, une ville qui fait preuve d'ambition par rapport à son potentiel important ;
- ✓ être indépendant par rapport aux autres partis ;
- ✓ respecter le principe de la laïcité de l'État.

## **I. Bonne gouvernance et démocratie participative**

Il s'agit de deux thèmes qui sont dans l'ADN de DéFI depuis toujours. Ils se retrouvent très logiquement en tête de nos priorités pour Liège.

### **A. Bonne gouvernance**

L'actualité a été marquée par les affaires Publifin et Nethys. Les scandales liégeois de ces derniers mois ont mis en lumière les errances d'une certaine gouvernance publique et les petits arrangements organisés entre partis traditionnels. Ils sont devenus les symboles de la mauvaise gouvernance et de l'immobilisme liégeois. Cette force d'inertie privilégie les combines à l'action pour le bien public. Ces événements appellent une réaction forte ! **La Ville de Liège peut assurément être le champ d'une plus grande éthique publique. Voilà pourquoi la bonne gouvernance constitue une priorité pour DéFI.** Les responsables politiques liégeois doivent avoir comme préoccupation constante de gérer la Ville avec une haute exigence morale. La bonne gouvernance n'est pas un but en soi mais un préalable à la mise en place des politiques locales sur les enjeux liégeois.

*Nos propositions concrètes DéFI Liège en matière de bonne gouvernance...*

#### *a) État des lieux et évaluation des politiques publiques*

##### **PROPOSITION 1**

DéFI Liège exige un **état des lieux indépendant et complet de la Cour des Comptes sur toutes les problématiques qui touchent à la politique communale**, afin d'avoir une vue précise et réaliste de la situation de la ville. Les premiers mois de la législature seront consacrés à cet exercice essentiel.

## **PROPOSITION 2**

DéFI demande la mise en place **d'une évaluation systématique des politiques publiques, avec des indicateurs objectivables mis au point par l'IWEPS**. Il s'agira de présenter le bilan de cette évaluation chaque année au conseil communal et à la population. La politique menée est-elle efficace ? Et avec des réorientations si nécessaire.

### ***b) Moralisation de la vie politique***

## **PROPOSITION 3**

DéFI souhaite l'adoption en début de mandature d'un **code d'éthique des mandataires communaux**, prévoyant une série de balises, de règles en vue d'une plus grande moralisation de la vie politique. Ce code d'éthique doit traiter des conflits d'intérêts, de la mise à disposition minimale des mandataires, de la gratuité et de la répartition des mandats dérivés et non dérivés, de l'obligation de siéger dans la dernière assemblée où ils ont été élus, de la confidentialité, de l'utilisation des ressources de la commune, du respect du processus décisionnel, de l'obligation de loyauté après mandat, des sanctions.

### ***c) Dépolitisation de l'administration de la ville de Liège***

## **PROPOSITION 4**

DéFI souhaite lancer l'amorce **d'une dépolitisation de l'administration par l'application de procédures transparentes et objectives de recrutement**. DéFI prône la généralisation de la sélection par le concours qui entraîne un classement auquel l'autorité ne peut déroger, contrairement à l'examen, où l'autorité publique choisit parmi les candidats ayant réussi.

### ***d) Transparence***



## **PROPOSITION 5**

**DéFI demande l'adoption de mesures pour une plus grande transparence :**

- ✓ **Une publicité de tous les documents publics** (budget, PV des conseils communaux détail des votes et des présences des conseillers communaux, etc.) par la publication sur le site internet de la Ville et par la création d'une **cyberlettre mensuelle**. Il s'agit de mettre en place une publicité active, au-delà de l'obligation constitutionnelle de publicité passive.
  
- ✓ **Un cadre transparent de la composition et des dépenses de fonctionnement des cabinets** et fixer un cadre maximal par échevinat.
  
- ✓ **Un cadastre des structures publiques et para-publiques au niveau de la Ville de Liège**, référençant l'ensemble des structures publiques et des mandats.
  
- ✓ **Un rapportage transparent des sociétés intercommunales et des asbl qui dépendent de la commune**. Celles-ci présenteront annuellement au Conseil communal leur rapport d'activités, leur bilan et leur projet de budget. Elles devront aussi publier sur internet les ordres du jour et procès-verbaux des assemblées élues ainsi que des assemblées générales et des conseils d'administration des organismes publics. Les associations subsidiées par la commune rendront également rapport de leurs actions.

## **PROPOSITION 6**

**DéFI souhaite la mise en place d'un Médiateur communal, chargé de faire le lien entre le citoyen et l'administration communale**. Il sera chargé d'aider toute personne rencontrant des difficultés avec une administration communale de la Ville.

## **PROPOSITION 7**

**DéFI entend mettre en place un véritable « Journal communal pluraliste »** : le conseil communal serait chargé de mettre au point une charte de fonctionnement de ce journal communal. Pour DéFI, le journal devrait contenir des informations précises sur l'action du

collège et du conseil communal, sur les projets de développement de la Ville... Il devrait également contenir des espaces de débats, le rappel du droit des citoyens et des rubriques où les citoyens peuvent s'exprimer.

#### *e) Simplification des procédures administratives*

##### **PROPOSITION 8**

**DéFI souhaite mettre place une cellule PME/indépendants/ commerçants**, composée de commerçants liégeois et d'experts, chargée de réfléchir à la simplification des procédures administratives pour les PME et les commerçants. Cette cellule sera également chargée de vérifier la faisabilité et l'applicabilité de toute nouvelle réglementation, comme cela a été mis en place par Alain Juppé à Bordeaux.

##### **PROPOSITION 9**

**DéFI souhaite simplifier les rapports entre l'administration et les citoyens, notamment en :**

- ✓ développant encore davantage l'interactivité du site internet de la Ville en mettant en place **un service de commande à distance de tous les documents administratifs communaux pour tendre vers un guichet ouvert 24h/24.**
- ✓ Envisageant d'ouvrir l'Hôtel communal et les mairies de quartier le **samedi matin (deux fois par mois) et en soirée (une soirée par semaine).**
- ✓ En mettant en place une **plateforme en ligne qui permet aux citoyens de suivre en temps réel l'évolution des différents projets initiés sur le territoire communal.** Ex : crèche - évolution du projet, ligne du temps et évolution en temps réel.

#### *f) Renouvellement de la vie politique*

## **PROPOSITION 10**

**DéFI prône de ne rémunérer que les seuls mandats issus du suffrage universel ou qui exigent une responsabilité devant une assemblée.** DéFI veut réserver une rémunération aux seuls mandats issus de la volonté des électeurs ou pour lesquels une responsabilité est assumée devant une assemblée (Bourgmestre, échevin, président de CPAS, conseiller communal ou provincial ...). Les mandats dérivés des intercommunales seront, désormais, exercés par les seuls élus.

Les conseillers communaux exerçant des mandats dérivés verront, pour leur part, leur indemnité de conseiller communal augmenter à hauteur **d'un double jeton de présence maximum**. Ce jeton de présence sera déterminé par le conseil communal où siège l'intéressé, après débat public. Les conseillers communaux ne seront donc plus rémunérés au titre d'administrateur de l'organisme public au sein duquel ils siègent.

→ **L'objectif est clairement d'opérer un renouvellement du paysage politique.** Le résultat attendu de cette mesure est d'éviter la multiplication des mandats et des structures, en supprimant tout incitant financier.

## **PROPOSITION 11**

**DéFI se prononce en faveur de la limitation dans le temps des mandats exécutifs.** DéFI entend limiter le nombre de mandats exécutifs consécutifs (Bourgmestre, échevins) à **trois mandats** ce qui permettrait à la fois de travailler à moyen terme mais aussi d'éviter les effets malsains carriéristes.

## **PROPOSITION 12**

**DéFI veut assurer un décumul effectif des mandats de député et avec de celui de mandataire exécutif communal (bourgmestre, échevin, président de CPAS).** DéFI veut interdire le cumul des mandats de député fédéral, régional avec les mandats de bourgmestre, d'échevin et de président de CPAS, d'une commune. Cette mesure doit permettre à ces élus de se consacrer pleinement à leur mandat et d'assumer pleinement les responsabilités - très lourdes - qui y sont associées.

## *g) Gestion de la fonction publique de la Ville de Liège*

### **PROPOSITION 13**

**DÉFI souhaite améliorer la gestion du personnel communal, notamment en :**

- ✓ **maintenant le cadre actuel d'agents communaux**
- ✓ **garantissant la formation continue du personnel** pour valoriser les compétences de nos agents. La formation continuée des agents doit être une préoccupation récurrente pour les gestionnaires des services publics, car les défis tant en matière d'évolutions technologiques qu'en termes d'inflation normative et réglementaire impliquent que les agents soient les mieux armés pour assumer pleinement leurs missions.
- ✓ **mettant en place une évaluation régulière des agents.**
- ✓ **développant une plus grande mobilité interne** des agents.
- ✓ **réaménageant l'espace et le temps au sein de la fonction publique :** la manière d'envisager le travail a clairement évolué depuis le début de ce siècle, avec davantage de flexibilité à concevoir l'harmonie entre vie professionnelle et vie familiale.

→**DÉFI** est favorable à une évolution de l'organisation des conditions de travail au sein de la fonction publique. Les principes majeurs en sont :

- le travail est réglé par objectifs plus que par simple durée de présence physique ;
- la confiance rapporte plus que le contrôle ;
- la hiérarchie se modifie ou disparaît ;
- le travail des équipes libère les initiatives ;
- un autre aménagement du temps : outre le télétravail, travail par objectifs plus que par simple présence physique, assouplissement des modalités du congé parental (ex. : congés d'1/2 jour)

**ayant une démarche proactive** (auprès des associations de terrain) **dans l'engagement de personnes handicapées à l'administration communale de Liège.** → Objectif de 3 % du personnel.

## **B. Démocratie participative au niveau communal**

Face au processus de « désenchantement démocratique », de nombreuses voix s'élèvent pour clamer que le pouvoir du peuple ne peut se limiter aux seules échéances électorales. **La démocratie participative est conçue comme un remède possible à la crise de défiance qui touche la sphère politique** : il s'agit de recréer des liens entre la société civile et les institutions. **La démocratie participative n'a pas pour but de remplacer la démocratie représentative électorale mais de rapprocher les citoyens de la politique.** Il s'agit d'un renforcement de la démocratie qui conserve l'importance de l'élu tout en associant plus largement et plus directement les citoyens à l'élaboration des décisions politiques. La démocratie participative n'est pas la solution miracle mais peut être l'une des mesures permettant de se diriger vers un « réenchantement de la politique ».

La gestion locale, école de la démocratie, est le domaine où la participation des citoyens s'avère la plus fructueuse. L'échelon communal se prête par excellence à un renforcement de la participation directe des citoyens à certains débats, voire à certaines fonctions de gestion.

### **PROPOSITION 14**

**DÉFI prône la mise en place d'un véritable code de la participation locale** qui formalise les procédures d'initiative et d'association des citoyens soumises à la décision de l'autorité publique pour des projets qui concernent le cadre de vie, l'environnement, l'urbanisme, l'aménagement de l'espace public... Les citoyens seront ainsi informés obligatoirement et auront la possibilité d'émettre leurs avis sous forme d'observations relatives à des projets du collège échevinal ou du conseil communal. Ainsi concrètement, en prenant l'exemple d'un réaménagement urbain: tous les citoyens recensés dans le quartier seront informés du projet dans une réunion d'information; ils auront ensuite le droit de demander des explications, d'interroger ou d'interpeller le collège avec obligation pour celui-ci de répondre par écrit ou par

voie électronique. Dans ce cadre, les citoyens pourront ainsi consulter tous les documents afférents au projet et s'informer.

### **PROPOSITION 15**

**DéFI souhaite mettre en place des instruments de démocratie participative à Liège:**

Le **budget participatif**, où une fraction du budget général relève de décisions prises collectivement par les citoyens par quartier. Il s'agit, le plus souvent, d'investissements dans les quartiers comme par exemple à Gand où la mesure a été implémentée avec succès. Tous les citoyens de plus de 16 ans seraient en droit de participer.

Généralement, on organise le budget participatif en cinq phases :

- ✓ définition des règles du jeu (à travers le montant du budget et le règlement).  
Pour que ce soit efficace, il faut un montant qui ne soit pas dérisoire (plus d'un million d'euros à Gand pour l'ensemble des quartiers par exemple);
- ✓ collecte des idées de projets par quartier ;
- ✓ analyse technique des projets par quartier, par les services techniques de l'administration locale pour vérifier la faisabilité, la légalité et le chiffrage ;
- ✓ vote des projets prioritaires par quartier ;
- ✓ mise en œuvre des projets par quartier (rédaction du cahier des charges, travaux, inauguration, etc.).

Ces budgets participatifs seront décisionnels, avec obligation pour le Collège de l'ajouter au budget général et de les mettre en œuvre.

**Une Assemblée locale de citoyens tirée au sort et consultative** sur les grandes questions liégeoises

### **PROPOSITION 16**

**DéFI veut réformer la consultation locale d'initiative populaire.** Au niveau communal, la consultation populaire existe depuis plus de 20 ans. Elle a été

notamment expérimentée pour la candidature de Liège comme Capitale européenne de la Culture en 2015. Si DÉFI Liège soutient la consultation populaire locale, certaines modalités pratiques devraient être améliorées.

Pour DÉFI Liège, laisser la main au Collège pour la formulation de la question posée lors de la consultation populaire et le calendrier n'est pas idéal. Cela devrait être le travail d'une commission indépendante composée d'experts du sujet et de citoyens. La formulation de la question est en effet essentielle. Il est également souvent préférable, en matière de gestion, que la consultation porte sur des alternatives accompagnées de la mise en évidence des avantages et inconvénients comparatifs des différentes formules. De même, la non obligation d'organisation par le Collège d'une demande de consultation populaire qui a recueilli le nombre requis de signatures de citoyens ne nous semble pas de nature à favoriser la confiance entre politiques et citoyens.

#### **PROPOSITION 17**

**Renforcer et soutenir les conseils consultatifs thématiques en leur allouant les ressources nécessaires afin d'assurer une coordination citoyenne.**

## II. Défense des Commerçants et des indépendants liégeois - Economie

### A. Commerce liégeois

Selon une étude du SEGEFA (le Service d'Étude en Géographie Économique Fondamentale et Appliquée de l'Université de Liège), la vitalité des quartiers commerçants de Liège est médiocre, c'est-à-dire que « *l'activité commerciale présente des difficultés majeures dans certaines parties de la ville* ».

Il suffit de voir l'évolution de certaines rues naguère prospères et où aujourd'hui la situation est catastrophique. Ne citons comme exemples que la rue Pont d'Avroy, la rue de la Régence, la rue de l'Université, la rue Cathédrale etc. Dans d'autres quartiers de la ville aussi connus pour leurs activités commerciales, la situation est analogue.

Le commerce de proximité liégeois est confronté à un certain nombre de défis: sentiment d'insécurité (mendicité), malpropreté, difficultés d'accessibilité du centre-ville et des quartiers commerçants, multiplication des centres commerciaux, rage taxatoire de la majorité PS-cdH, essor de l'e-commerce, manque de diversité commerciale, taux élevé de cellules commerciales vides, durée importante des travaux.

→ DéFI entend être à l'écoute des commerçants et des indépendants liégeois. Nous avons réfléchi à des propositions concrètes et fortes pour répondre aux défis auxquels est confronté le commerce liégeois.

Les mesures et actions que nous proposons sont nombreuses et d'envergure. Il faut la garantie que la Ville de Liège y mettra les moyens tant du point de vue financier que du point de vue personnel. Aussi, l'attente est grande de voir des résultats arriver rapidement. Un timing précis sera arrêté pour la mise en œuvre des mesures et actions retenues.

***Nos propositions DéFI Liège en matière de Commerce liégeois...***



## **PROPOSITION 18**

**DÉFI** estime qu'il est temps qu'un plan unique clair, net et précis soit arrêté au niveau du développement commercial de la Ville de Liège. Ce plan doit être la synthèse de l'ensemble des documents qui existent aujourd'hui : plan de ville, schéma de développement commercial etc. Il faut aussi **qu'il englobe toute une série de problématiques de nature à influencer la dynamique commerciale du centre ville** et nous pensons notamment :

- à la problématique du parcage et notamment du coût des parkings
- à la problématique de la mendicité (*cf : Chapitre III. Sécurité*)
- à la problématique de la propreté publique et notamment la lutte contre les tags (*cf chapitre IV. Propreté*)

## **PROPOSITION 19**

**DÉFI** veut faire du combat contre les cellules commerciales vides une priorité ! *Le projet de ville 2012-2022* de la majorité PS-cdH en avait fait une priorité. Avec 13 % de cellules vides, force est de constater qu'il s'agit d'un échec... Dans certaines rues commerçantes, près d'un tiers des cellules commerciales sont vides !

Pour remédier à cette situation interpellante, DÉFI Liège propose :

- ✓ **la mise en place d'une cellule de soutien aux petits commerçants** (aide pour l'installation et pour les démarches administratives notamment) ;
- ✓ **l'amplification du programme « creashop »** (prime à l'installation pour les nouveaux commerçants, ces aides sont conditionnées selon certains critères).

Comment ?

- ✓ **Étendre les rues concernées par le programme et penser aux quartiers périphériques.**
- ✓ **Supprimer pendant 3 ans les taxes communales des nouveaux commerces qui s'installent dans une cellule commerciale vide.**
- ✓ **Inciter l'utilisation provisoire des vitrines vides pour valoriser l'esthétique du quartier et son animation.**

- ✓ Reconvertir **en espaces à vocation résidentielle les rues qui n'ont plus de vocation commerciale**. Un accompagnement est nécessaire afin d'aider les propriétaires dans ce travail de reconversion (il faut un permis d'urbanisme : il faut aller vers une simplification).

#### **PROPOSITION 20**

**DÉFI prône la mise en place d'un moratoire sur la construction de nouveaux centres commerciaux en périphérie.** Plusieurs projets de centres commerciaux sont à l'étude en région liégeoise : agrandissement de Belle-Ile, Awans, Seraing, Soumagne, etc. Or, comme le montre toutes les études réalisées en la matière, l'offre est déjà trop élevée par rapport à la demande en Province de Liège.

#### **PROPOSITION 20 bis**

**DÉFI veut mettre fin à la rage taxatoire de la majorité :** fin de la multiplication des taxes communales sur les commerces et suppression de certaines qui existent déjà.

#### **PROPOSITION 21**

**DÉFI souhaite une politique ciblée visant à l'aménagement en logement des étages au-dessus de rez-de-chaussée commerciaux.** Des solutions existent sans devoir systématiquement recréer une entrée dans la vitrine de chaque commerce.

#### **PROPOSITION 22**

**DÉFI veut anticiper les travaux du tram en mettant en place une meilleure organisation des chantiers publics de longue durée :**

- ✓ Mise en place:
  - d'une concertation préalable systématique pour les grands chantiers ;
  - d'un cadastre des chantiers exhaustif accessible sur le site internet de la commune ;
  - d'un « Comité de suivi » des chantiers ;

- ✓ Augmentation des indemnités des commerçants pendant les grands chantiers, dont les montants sont encore bien trop modestes (simplification des procédures administratives et augmentation du plafond)
- ✓ Mise en place d'équipes de nuit pour limiter l'impact des travaux sur le commerce.

### **PROPOSITION 23**

**DÉFI entend faire respecter les règlements communaux** (en matière d'autorisation d'enseignes et de respect du patrimoine, de terrasses, d'entretien de façades, de dépôt sur la voie publique de matériel commercial, etc.). La réglementation doit être respectée, il en va de l'équité entre commerçants : actuellement certains commerces se plient aux réglementations communales en investissant pendant que d'autres ne respectent pas les règles.

### **PROPOSITION 24**

**Afin de faire face à la concurrence de l'e-commerce, DÉFI envisage d'initier une plateforme web commune d'achat pour le commerce local liégeois.** Le client pourrait, à partir de la plateforme, acheter des produits en ligne en provenance des commerces du centre urbain participants. L'avantage d'une plateforme commune est le partage des frais via la mutualisation. Les autorités publiques et les associations professionnelles & commerçantes (UCM, associations de commerçants) doivent être à la manœuvre en matière d'innovation web.

### **PROPOSITION 25**

**DÉFI propose de mieux accompagner les commerçants et les entrepreneurs à se professionnaliser par la formation et l'accompagnement :** formations facultatives en langues étrangères, en gestion, aux nouvelles technologies, de mises en réseaux, de partage de bonnes pratiques. Des partenariats pourraient être envisagés avec l'UCM et/ou les associations de commerçants liégeois.

### **PROPOSITION 26**

**DéFI souhaite relancer, en concertation étroite avec les commerçants, une réflexion sur l'adaptation des horaires afin de rendre les commerces davantage accessibles** (il s'agirait d'envisager une nocturne et une ouverture dominicale par mois). L'objectif est de développer de nouveaux marchés pour les commerçants liégeois et répondre à de nouvelles demandes.

#### **PROPOSITION 27**

**DéFI souhaite lancer une étude de faisabilité portant sur la création d'une halle commerciale de produits locaux, régionaux et bio.** Cela permettrait de soutenir le développement des circuits-courts. Pourquoi pas sur l'espace Tivoli...

#### **PROPOSITION 28**

**DéFI souhaite embellir le centre-ville et les quartiers commerçants, notamment en :**

- ✓ encourageant **la rénovation de façades groupées** ;
- ✓ maintenant **le mobilier urbain propre et en bon état de fonctionnement** ;
- ✓ incitant **les commerçants à éclairer leur vitrine le soir et à choisir des volets ajourés** qui laissent passer la lumière et découragent les tags ;
- ✓ agrandissant **le piétonnier.**

#### **PROPOSITION 29**

**DéFI prône une politique agressive de communication et de promotion du centre ville dans l'Eurégio Meuse-Rhin** en ciblant davantage les activités commerciales.

## **B. Économie**

Le développement économique n'est pas une compétence proprement communale, la commune peut toutefois agir pour stimuler l'esprit d'entreprendre à l'école et renforcer les mécanismes d'accompagnement des entreprises.

### **PROPOSITION 30**

**DéFI souhaite stimuler l'esprit d'entreprise dès l'école secondaire.** DéFI propose d'éveiller les enfants à cet esprit d'entreprendre dès la prime enfance, en donnant une image positive du monde du travail par des visites d'entreprises, par la découverte de procédés de fabrication, par la rencontre de professionnels de divers métiers, les jeux d'entreprises...

### **PROPOSITION 31**

**DéFI veut renforcer les mécanismes d'accompagnement des entreprises** (réunion de projets, explication des procédures...) dans leurs demandes de permis (unique, urbanisme, environnement, implantation commerciale...), veiller, mieux encore, à assurer le respect des délais des procédures et à organiser des procédures rapides (fast tracks) pour les projets stratégiques.

### III. Sécurité publique

Se sentir en sécurité en ville et s’y balader en toute quiétude constituent des droits fondamentaux. Cette attente exprimée vivement par la population ne doit pas rester sans réponse. Or, les citoyens ne peuvent plus accepter l’impunité pour les actes de délinquance et les incivilités. Il faut y apporter des réponses multiples.

#### Chiffres clés :

- vols de vélo : 413 en 2015, 524 en 2016 ;
- vols à la tire : 1 705 en 2015, 1 929 en 2016 ;
- vols à l’étalage : 879 en 2015, 1053 en 2016 ;
- vols avec violence sans armes : 1 503 en 2015, 1 467 en 2016 ;
- vols dans ou sur un véhicule : 3 625 en 2015, 4 519 en 2016 ;

#### *Nos propositions concrètes DéFI Liège en matière de sécurité...*

##### PROPOSITION 32

DéFI souhaite faire un état des lieux pour évaluer l’efficacité du service et voir les pistes d’optimisation de la Police de Liège. Il ne s’agit pas de mesurer la performance mais d’augmenter la qualité du service.

##### PROPOSITION 33

DéFI demande de faire un diagnostic chaque année de la sécurité – avec consultation des habitants, commerçants, étudiants et comités de quartier sur les problèmes à traiter. DéFI souhaite également, dans les quartiers qui connaissent des difficultés, des diagnostics locaux réunissant les services concernés. Ceux-ci seront concertés avec la population et serviront de base pour un plan d’actions.

##### PROPOSITION 34

DéFI exige un cadre complet de la zone de police par le recrutement de policiers. DéFI veut également veiller à adapter le cadre de policiers en proportion de l’évolution démographique, dans le cadre de l’augmentation de notre dotation fédérale.

## **A. Police de proximité et prévention**

### **a) Une police proche de la population**

#### **PROPOSITION 35**

**DÉFI se positionne en faveur d'une organisation de la police de la manière la plus décentralisée possible, en développant les « Kōbans », de petits commissariats de quartier, orientés sur un quartier. Il s'agit d'un concept qui nous vient du Japon et qui a fait ses preuves.**

#### **PROPOSITION 36**

**DÉFI souhaite centrer les policiers sur le terrain en allégeant les tâches administratives (moins de « paperasse», plus de terrain).**

#### **PROPOSITION 37**

**DÉFI veut augmenter les interventions de la police dans la résolution des problèmes quotidiens tels que les salissures, le stationnement gênant, la circulation, la gestion des chantiers et autres occupations de la voie publique, les nuisances sonores, etc.**

#### **PROPOSITION 38**

**DÉFI souhaite faire mieux connaître les équipes d'agents de quartier (numéro de gsm accessible sur internet). → l'agent de quartier a un rôle clé car il doit connaître les habitants, les commerçants, la situation du quartier...**

### **b) Prévention**

#### **PROPOSITION 39**

**DÉFI souhaite un audit des moyens et subsides alloués aux multiples acteurs de terrain et actions de quartiers « prévention »**

En fonction des résultats de l'audit : augmenter si nécessaire le nombre de « gardiens de la Paix », renforcer leur formation, assurer une présence accrue dans les lieux publics, les parcs, les fêtes et animations.

**PROPOSITION 40**

**DÉFI est en faveur d'un système de télé police** pour les commerçants, ainsi que pour les autres professions à risque telles que les médecins ou les pharmaciens.

**PROPOSITION 41**

DÉFI souhaite poursuivre la mise en œuvre du **réseau de caméras de surveillance « intelligent » sur tous les lieux « sensibles » de la commune** en ce compris la question de la circulation. Actuellement, il n'y a qu'une seule caméra intelligente sur le territoire de la Ville de Liège. Les caméras intelligentes permettent à la police locale d'avoir un accès en temps réel aux images des caméras de surveillance pour intervenir rapidement et faciliter le travail de recherche des auteurs de délits et d'infractions. Il est également important de mettre des balises (vie privée) et d'évaluer régulièrement le dispositif et de développer le réseau en fonction des résultats.

**PROPOSITION 42**

DÉFI souhaite que la Ville de Liège se dote de **radars mobiles et sécurise mieux les zones 30 et les abords d'écoles.**

**c) Terrorisme**

**PROPOSITION 43**

**DÉFI souhaite une plus grande sécurisation des grands évènements** (village de Noël, village gaulois, foire d'octobre, match du standard, Batte...) et **des rues très fréquentées avec la mise en place de bornes.**



#### **PROPOSITION 44**

Le niveau local constitue la première ligne dans la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violent. **DéFI souhaite mettre en oeuvre une politique de prévention du radicalisme et le développement d'actions et de projets concrets.** Cela passe notamment par la création d'une cellule locale de sécurité intégrale ou l'organisation d'une formation spécifique pour le personnel communal.

### **B. Lutte contre toutes les formes d'incivilités : tolérance zéro !**

#### **PROPOSITION 45**

**DéFI souhaite davantage punir les incivilités par des amendes administratives ou des retraits temporaires d'autorisation** (terrasses, occupations de l'espace public, tapages nocturnes, etc.).

#### **PROPOSITION 46**

**DéFI veut permettre aux fonctionnaires-sanctionneurs** d'imposer aux auteurs d'incivilités (exemple : dépôts clandestins, déjections canines, actes de vandalisme ou autres dégradations de l'espace public) l'accomplissement de **travaux d'intérêt général** en rapport avec l'incivilité commise.

#### **PROPOSITION 47**

DéFI envisage d'augmenter le **montant des sanctions administratives** qui est aujourd'hui plafonné à 250 euros, à 500 euros, et de doubler le montant en cas de récidive.

#### **PROPOSITION 48**

DéFI veut mettre en place une **cellule de prévention et de lutte contre les mariages frauduleux (blanc et gris notamment)** en collaboration avec les services de l'État-civil.

#### **PROPOSITION 49**

DÉFI entend lutter **d'avantage contre les nuisances sonores** (moteurs, cris, sirènes, fêtes, travaux, etc.) qui nuisent à la qualité de vie en ville en augmentant les amendes et en imposant des travaux d'isolation sonore.

#### **PROPOSITION 50**

**Lutter activement contre le stationnement gênant** (double file, non respect des places de riverains, stationnement sur les trottoirs, etc.).

#### **PROPOSITION 51**

**DÉFI entend faire respecter la législation concernant les night-shops** (interdiction de vente d'alcool et de tabac à des mineurs, interdiction d'avoir des night shop à proximité des écoles, limitation de leur nombre, etc.).

#### **PROPOSITION 52**

**DÉFI soutient la mise en place d'un Conseil de la nuit.** Cela permettra d'avoir une politique spécifique pour les zones festives (carré, Place du Marché...) Le but est de réunir les acteurs du monde de la nuit (horeca, commerçants, associations, riverains, milieu culturel) et créer une politique dynamique.

### **C. Toxicomanie**

Liège est parfois surnommée « tox City », tant la concentration de toxicomanes, consommateurs chroniques d'héroïne et de cocaïne, y est importante et particulièrement visible. On estime à plus de 4000 le nombre de toxicomanes dans la province de Liège dont une petite moitié rien qu'à la Ville de Liège.

Les scènes de drogue se sont fixées dans l'hypercentre touristique et commercial. Il n'est pas rare de croiser des toxicomanes s'injectant leur produit dans le centre ville, en pleine journée.

Les enquêtes publiques montrent **que la lutte contre la consommation visible des drogues et les nuisances liées à la présence des toxicomanes est au cœur des préoccupations des citoyens.**

La Ville de Liège a relancé l'idée d'une **salle de consommation à moindre risque** : il s'agit d'un lieu prévu et aménagé pour que les utilisateurs de drogues qui fument ou s'injectent des substances puissent accomplir cet acte dans de meilleures conditions sanitaires et sécuritaires.

### ***Notre proposition DéFI Liège en matière de toxicomanie...***

#### **PROPOSITION 53**

**DéFI est favorable au principe d'une salle de consommation à moindre risque pour les toxicomanes.** L'objectif étant :

- ✓ ***de diminuer les nuisances liées aux toxicomanes qui s'injectent clandestinement leur produit sur la voie publique*** (parking, escaliers d'immeubles...). Il est en effet inacceptable que des riverains se retrouvent face à des personnes qui s'injectent de la drogue en pleine rue. Le but est également de diminuer le nombre de seringues abandonnées sur la voie publique. Limiter la consommation visible des drogues et les nuisances liées à la présence de toxicomanes dans l'espace public permettra de rendre le centre-ville liégeois plus accueillant et plus attractif.
- ✓ ***D'avoir une logique d'accompagnement et d'information avec ces personnes*** : c'est le volet social. Le lieu est encadré par des professionnels et peut être une voie pour entamer une démarche thérapeutique.

**Mais, DéFI insiste sur plusieurs points :**

- ✓ ***Le côté partiel et modeste de la solution*** : la solution ne règlera qu'une petite partie du problème vu le nombre de toxicomanes présents à Liège. Tout au plus dans l'hyper centre-ville, là où cela pose le plus de problèmes.
- ✓ ***La responsabilité du niveau fédéral*** : le gouvernement fédéral (la NVA en tête) prône une tolérance zéro en matière de drogues et s'oppose à une telle salle pour des raisons idéologiques.
- ✓ ***La prévention par rapport à la drogue doit être largement amplifiée dans les écoles liégeoises.***

## **D. Mendicité / sans-abrisme**

Il s'agit d'une problématique complexe et il n'existe pas de solution miracle. La mendicité est la source de nuisances importantes pour les riverains et les passants, où se mélangent compassion et dégoût.

La mendicité est légale depuis 1993 mais les communes ont trouvé des moyens de la restreindre. À Liège, le règlement communal mis en place par Jean-Maurice Dehousse en 1999 limite la mendicité. Il s'agit de faire tourner les mendiants dans les différents quartiers en fonction du jour et de l'heure pour éviter ainsi la concentration dans l'hyper-centre. Il n'est cependant que peu appliqué...

### **Notre proposition DÉFI Liège par rapport à la mendicité...**

#### **PROPOSITION 54**

- ✓ **Faire appliquer le règlement communal « Dehousse » sur la mendicité à la lettre;**
- ✓ **Combattre prioritairement l'occupation par les SDF des entrées et halls d'immeubles, sas de banques et devantures de commerces ;**
- ✓ **L'action du CPAS est primordiale pour venir en aide aux SDF.** Cela passe par des aides pour une réinsertion par le travail, aide pour un logement, aspect lié à la santé, dans une logique d'autonomie et de responsabilisation.

## **E. Prostitution**

Il n'y a pas de solution miracle, il faut **une approche globale.**

### ***Nos propositions DÉFI Liège en matière de prostitution...***

#### **PROPOSITION 55**

- ✓ **Soutenir les associations de terrain par un programme de sensibilisation** de l'exploitation sexuelle et la lutte contre la prostitution.
- ✓ **Ouvrir un Eros center** (la prostitution de salon) : DÉFI soutient la création d'un eros center sous conditions (statut clair, les bénéfices doivent aller à des actions de sensibilisation et de prévention).
- ✓ **Mettre en place un plan de réinsertion et d'accompagnement** pour les personnes prostituées qui veulent en sortir.
- ✓ **Retour de la prostitution dans le quartier Nord** : ce retour crée un certain nombre de nuisances (bagarres, deals de drogue et embouteillages) et un sentiment d'insécurité. DÉFI prône davantage d'opérations policières pour lutter contre les réseaux clandestins et rappeler la norme.

## IV. Propreté urbaine

Que ce soit dans les conversations des Liégeois ou au Conseil communal, la question de la propreté de la Cité Ardente revient régulièrement à l'avant plan. DÉFI Liège comprend "le raz-le-bol" des Liégeois : malgré les efforts consentis par la Ville, Liège reste une Ville sale (multiplication des dépôts clandestins, mégots, urine, tags, etc.). Le sentiment d'impunité à l'égard des contrevenants n'est pas acceptable. Il est urgent que Liège prenne à bras le corps cette problématique ! Cela passe par davantage de civisme des Liégeois eux même et par une lutte pour la propreté plus efficace.

### *Les propositions de DÉFI Liège pour une Ville de Liège plus propre...*

#### **PROPOSITION 56**

**DÉFI prône une plus grande sensibilisation des Liégeois par rapport à la propreté de leur Ville.** Cela passe par :

- ✓ la poursuite de l'information et de la formation des habitants et des commerçants sur les règles relatives à la propreté publique (entretien des trottoirs, usage des sacs poubelles, propreté aux abords des commerces, etc.) ;
- ✓ l'éducation à la propreté par des actions communes avec les écoles de Liège tous réseaux confondus.

#### **PROPOSITION 57**

Pour DÉFI, **la Ville de Liège doit encore faire un effort en terme de propreté.** Cela passe par plusieurs mesures :

- ✓ Prévoir **un nombre suffisant de poubelles et les vider régulièrement.**
- ✓ Mettre en place des **poubelles connectées** : celles-ci compressent les déchets et envoient un signal quand le taux de remplissage atteint un certain niveau. Cela permet d'avoir des parcours de collecte améliorés. Cela fonctionne bien à Bruxelles ville où le système a permis de diminuer le nombre de vidange,

- ✓ Mettre en place des **poubelles à tri sélectif** : cela existe en Allemagne depuis de nombreuses années et cela permet de réduire l’empreinte écologique de la Ville.
- ✓ Développer le réseau de **cendrier public**.

#### **PROPOSITION 58**

**DéFI veut organiser des nettoyages réguliers notamment après les manifestations et imposer une charte de propreté** à tout opérateur ou organisateur d’évènement sur l’espace public.

#### **PROPOSITION 59**

**DéFI veut adopter une politique ciblée de répression afin de punir les contrevenants et lutter contre les dépôts clandestins et déjections canines non ramassées.**

→ Il y a une insuffisance de la verbalisation des incivilités et un sentiment d’impunité.

Comment ? Augmenter le nombre d’agents constatateurs qui peuvent infliger une amende.

#### **PROPOSITION 60**

**DéFI prône la mise en place de caméras de surveillance déplaçables contre les dépôts clandestins** dans les lieux où l’on constate trop souvent ce genre de fait.

#### **PROPOSITION 61**

DéFI défend la mise au point d’un « **Plan pipi de la Ville de Liège**, avec des moyens pour améliorer l’hygiène en rue. Ce plan comporterait plusieurs mesures :

- ✓ *La suppression des sanisettes* qui coûtent chères et posent des problèmes de propreté et de sécurité.
- ✓ *L’installation de toilettes publiques surveillées* (Carré, centre ville) qui seraient entretenues par des préposés et la police interviendrait régulièrement afin de les surveiller.
- ✓ *Une discussion avec les tenanciers du carré pour que ceux-ci laissent l’accès à leurs wc.*
- ✓ *Suppression des urinoirs* (place cathédrale).

## **PROPOSITION 62**

**DéFI veut rendre plus pro actif le service de la Ville pour le nettoyage des graffitis et tags sur les immeubles privés bâtis.** Il s'agirait de permettre aux propriétaires d'un immeuble privé victime de tags de faire appel gratuitement à la commune pour nettoyer les graffitis et tags (uniquement ceux visibles depuis la voie publique) dans les 48 heures qui suivent la constatation. Toute intervention ultérieure de la commune demeure gratuite à la condition que le propriétaire apporte la preuve qu'il a apposé, à ses frais, dans les deux ans précédant la nouvelle intervention de la commune, un dispositif de protection anti graffitis sur l'entièreté de la façade.



## V. Mobilité- Aménagement du territoire - Ville intelligente

### A. Mobilité

Liège est une ville mal desservie par le transport public. Elle est l'une des dernières grandes villes d'Europe **sans un réseau structurant de transports en commun**. Liège est par ailleurs la 3<sup>ème</sup> ville belge la plus embouteillée du pays.

Pour retrouver une Ville apaisée sur le plan de la mobilité, DéFI fait le choix de la **multi-modalité**. Cela passe par l'aboutissement de la première ligne de tram, l'étude d'une deuxième ligne de tram entre Ans et Chaudfontaine, l'amélioration de l'offre de bus et la création de parkings de dissuasion gratuits et surveillés aux entrées de la ville, la mise en place d'un véritable réseau express liégeois (REL). Les usagers faibles (piétons, cyclistes, usagers de la micro-mobilité électrique) ne doivent évidemment pas être oubliés. Ce n'est qu'avec l'ensemble de ces mesures que l'on donnera à Liège le réseau de transport en commun digne d'une agglomération de 600 000 habitants.

#### *Nos propositions concrètes DéFI Liège en matière de mobilité...*

##### **PROPOSITION 63**

**DéFI souhaite doter Liège et son agglomération d'un véritable réseau de lignes de tram**

**Lancement de l'étude de la deuxième ligne de tram**, entre Ans et Chaudfontaine. Il est évident que les Bus à Haut Niveau de Service, (les BHNS) ne seront pas suffisants pour la demande à venir. La deuxième ligne de tram sera impérative pour compléter le réseau.

Une seule ligne de tram sera insuffisante, il faut une union sacrée « Principautaire » de tous les partis sur cette question.

- ✓ **Réorganisation du réseau de bus** qui doit devenir un moyen complémentaire au tram, pour une desserte plus fine des quartiers.

- ✓ **Dialogue avec les riverains et les commerçants pendant les travaux** (information, concertation, mesures pour réduire nuisances, information sur les conséquences du tracé.)
- ✓ **Augmentation des indemnisations financières aux commerçants** impactés par les chantiers. Simplification administrative et suppression du plafond.

#### **PROPOSITION 64**

**DÉFI soutient la mise en place du réseau express liégeois (REL)** qui prévoit la réouverture de gares et la réaffectation des anciennes lignes industrielles abandonnées à l'échelle de la Province. La première ligne du REL a été inaugurée récemment (vers Seraing). Cette réouverture est une bonne nouvelle, mais elle devra rapidement **être suivie par d'autres lignes pour former un véritable réseau, en complémentarité avec le tram.**

#### **PROPOSITION 65**

DÉFI prône la **création de parkings de dissuasion gratuits et surveillés aux entrées de la ville** (Sclessin, Coronmeuse, fin E313 à Vottem) et aux abords des gares, maximiser les correspondances, proposer des tarifs uniques. L'avantage de la construction de telles structures est le regroupement des navetteurs en quelques points. D'où un transport public rapide et fiable peut être mis en place en prolongeant les liaisons de bus et le tram.

#### **PROPOSITION 66**

**DÉFI souhaite la mise en place d'une signalisation et d'une information intégrée, complète et accessible en matière de mobilité.**

- ✓ **Bus** : mise en place d'abribus adaptés et équipés de panneaux indiquant le temps d'attente.
- ✓ **Parking** : mise en place d'un système d'information en temps réel de la disponibilité des parkings (panneaux digitaux, application smartphone) pour orienter les voitures vers les parkings encore libres. Cela permettra de mettre fin à une partie de la congestion automobile due à la recherche de places de parking.

### **PROPOSITION 67**

**DÉFI soutient la mise en place des lignes de bus nocturnes le week-end, entre Liège et sa périphérie.** Les arguments en faveur de lignes de bus de nuit sont nombreux : Liège est en effet une ville très animée et la demande de mobilité le week-end en soirée est réelle et importante. Ces lignes de bus supplémentaires pourraient être financées par un sponsoring « horeca » (partenariats avec les dancings, organisateurs d'évènements et exploitants horeca). Ce type de partenariats, entre le public et le privé, a déjà fait ses preuves pour les navettes d'évènements tels que les Coteaux, les Francofolies ou encore la Foire de Libramont.

### **PROPOSITION 68**

**DÉFI souhaite encore développer les navettes fluviales comme transport collectif et touristique.** Il s'agit d'un nouvel attrait touristique qui permet en outre aux Liégeois de se réappropriier le fleuve. Il pourrait aussi être un atout en terme de mobilité (Lors de gros évènements par exemple).

### **PROPOSITION 69**

**DÉFI soutient le développement des véhicules partagés en partenariat avec une société privée.**

### **PROPOSITION 70**

**DÉFI veut mettre en place une véritable politique cyclable.** À Liège, seulement 2% des déplacements quotidiens se font en vélo. Malgré les discours des autorités communales, de nombreux aménagements de voiries de ces dernières années n'ont pas tenu compte du vélo : Boulevard de la Sauvenière, rue des Guillemins... Les quais sur Meuse faisant exceptions. Il est temps de mettre les moyens pour le vélo à Liège ! **DÉFI Liège adhère à l'essentiel des propositions exprimées par le GRACQ Liège dans son mémorandum :**

- 1. Un budget à la hauteur des ambitions*
- 2. Un réseau structurant en site propre*

3. *Une cyclabilité accrue à l'échelle des quartiers*
4. *Réduire la pression automobile, rééquilibrer l'usage des différents modes de transports en ville*
5. *Le développement du stationnement « vélo » sécurisé, une lutte active contre les vols de vélos*
6. *L'intégration systématique du vélo dans les politiques d'urbanisme de la ville*
7. *Développer une image positive du vélo*
8. *Le développement du transport de marchandises à vélo*

### **PROPOSITION 71**

**DéFI veut conforter la marche à pied et le développement de la micro-mobilité électrique.** Cela passe notamment par :

- ✓ La rénovation des trottoirs sur tout le territoire de la Ville de Liège et assurer un meilleur confort des cheminements piétons ;
- ✓ La sécurisation des abords des travaux ;
- ✓ Une meilleure attention aux personnes à mobilité réduite (trottoirs surbaissés pour être accessibles aux voiturettes, potelets protecteurs, revêtements de sol, passages piétons, éclairage, respect de l'obligation des 3% de places de parking pour les PMR.)
- ✓ Une sensibilisation des usagers les plus vulnérables (notamment les enfants) aux dangers de la route.

### **PROPOSITION 72**

**DéFI se soucie de l'amélioration de la mobilité dans le quartier de l'hôpital de la Citadelle**

Cela passe par :

1. **L'abandon définitif du projet d'autoroute reliant le CHR à l'E313** : ce projet va à l'encontre de la qualité de vie des riverains et de la protection du site naturel des coteaux. Sans parler évidemment des coûts financiers importants de la liaison alors que la Région wallonne n'arrive déjà pas à entretenir comme il le faut son réseau actuel !

2. **l'idée d'un téléphérique** mérite d'être creusée. En effet un téléphérique pourrait devenir la liaison rapide entre l'hôpital de la Citadelle et un arrêt du futur tram au centre ville, mais il pourrait aussi relier rapidement l'hôpital au futur parking-relais de Vottem, à la fin de l'E313. En plus de désengorger tout un quartier, le téléphérique permettrait de contribuer à l'attrait touristique de la ville en mettant en valeur les coteaux de la Citadelle. Une étude a été demandée à l'unanimité par le conseil communal de Liège en 2016.
3. **Relocalisation d'une partie des parkings de la Citadelle.** Le master plan prévoit la multiplication par 3 de la capacité de parking de la Citadelle en vue d'atteindre 1000 places. Selon DÉFI, il serait préférable de décentraliser une partie des parkings de la Citadelle pour éviter la pénétration de voitures à travers le quartier Sainte-Walburge. Une solution préconisée consiste en l'agrandissement du parking relais de Vottem et au placement de panneaux d'indication clairs (parking CHR – délestage – téléphérique) pour guider les usagers de l'hôpital.
4. **Développement de la Mobilité douce :** mise en place d'un cheminement piétons-cyclistes.

### **PROPOSITION 73**

#### **DÉFI exige une politique de stationnement automobile digne de ce nom !**

- **Faire un état des lieux du stationnement :** pour savoir où se situent les saturations éventuelles de stationnement et à quel moment de la journée/semaine.
- **Augmenter le nombre de places de stationnement réservées aux riverains**

Quelques pistes :

- ✓ Aménager l'espace public en tenant compte des besoins en stationnement (sans suppression globale)
- ✓ **Étendre la mobilisation des parkings privés de bureaux ou de surfaces commerciales au bénéfice du stationnement nocturne des riverains.**
- ✓ **Entamer la réalisation, par des concessions de l'espace public, d'un parking souterrain payant de proximité** pour les riverains. Ex : Avroy
- ✓ **Réformer le système de la Vignette :** actuellement, chacun peut demander une vignette pour 500 euros par an permettant de stationner sur les emplacements en voiries. Cette formule est trop attractive que pour permettre

aux automobilistes d'abandonner leur voiture. Cette augmentation doit intervenir après une amélioration sensible de l'offre de transports en commun.

- ✓ **Copier le modèle bruxellois de règlement d'urbanisme concernant le nombre de places de parking en fonction de la surface bâtie** : une norme de parking maximale variant en fonction de la desserte en transports en commun de la zone. Actuellement à Liège, toute construction d'un bâtiment sur le territoire communal liégeois implique la construction obligatoire d'un certain nombre de places de parking, en fonction de la surface bâtie.

#### **PROPOSITION 74**

**DéFI propose l'instauration d'une zone basse émission à Liège en 2025 pour améliorer la qualité de l'air dans le centre-ville.** Les zones basse émission supposent l'interdiction progressive des véhicules les plus polluants. Cela permettra de nettoyer au moins en partie le centre-ville d'une partie des polluants liés à la voiture. À Anvers, les véhicules les plus polluants sont interdits intramuros à moins de s'acquitter d'une redevance fortement dissuasive. Et certains véhicules les plus polluants seraient totalement bannis.

#### **PROPOSITION 75**

**DéFI souhaite une rénovation des gares de Liège-Palais et de Liège-Jonfosse.** Le plan d'investissement de la SNCB prévoit l'abandon du projet de la nouvelle gare du Palais, dessiné par l'Atelier du Sart Tilman (AST et Claude Strebelle)<sup>1</sup>. Ce projet, dont on parlait depuis 20 ans, était pourtant bien nécessaire vu l'état lamentable de la gare du Palais : escalators cassés depuis des années, faible accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, éclairage insuffisant qui attise un sentiment d'insécurité, aspect général de la gare très inesthétique en contraste avec son environnement immédiat (palais provincial, Pierreuse). DéFI appelle à une union sacrée principautaire auprès des autorités compétentes afin d'obtenir la rénovation des deux gares du centre-ville.

#### **PROPOSITION 76**

---

<sup>1</sup> <http://www.liege.be/projet-de-ville/autres-projets/autres-projets-realises/la-reconstruction-de-la-lace-saint-lambert>

**DéFI veut favoriser la distribution urbaine intelligente.** Dans la chaîne logistique, les derniers kilomètres sont souvent réalisés en camion. Or en ville, la distribution in fine peut aussi être assurée par d'autres moyens comme le vélo ou des véhicules propres de gabarit réduit. Une optimisation des flux de transport de marchandises peut être obtenue par **la mise en place de plateformes de distribution urbaine** capable de réduire les mouvements (le trafic lié au « dernier kilomètre » représente en moyenne environ 20% du trafic urbain), d'augmenter le taux de remplissage des véhicules et partant de réduire les émissions de gaz à effet de serre (le trafic lié au « dernier kilomètre » représente environ 25% des émissions CO2 dans les agglomérations), d'améliorer la qualité de l'air et de réduire les nuisances aux riverains et usagers de la ville. Les plateformes de distribution urbaine, qui dotent les commerces et les entreprises d'une infrastructure collective indispensable, permettent également de réceptionner les marchandises au nom des commerçants et de les livrer au besoin de ceux-ci mais aussi d'assurer leur stockage de manière dynamique. Les aspects physiques et logistiques du commerce en ligne étant tout aussi importants que les solutions numériques et pouvant représenter des coûts et des freins significatifs pour les commerçants, le développement de plateformes urbaines permettra aux TPE et PME de se lancer plus facilement dans le e-commerce.

#### **PROPOSITION 77**

**Pour DéFI, il est temps de repenser la mobilité entre le campus universitaire du Sart Tilman et la Ville de Liège.** DéFI demande :

- ✓ **D'intégrer l'idée d'une liaison ferroviaire entre la ville et le Sart Tilman, dans le cadre du réseau REL**
- ✓ **Réfléchir à l'accessibilité du campus universitaire, dans le cadre de l'arrivée du tram.**

À l'inquiétude manifestée par le CA de l'ULiège quant à une possible dégradation des conditions d'accessibilité du Sart Tilman suite à la construction du tram, DéFI demande de réfléchir aux pistes lancées par l'ULiège :

- ✓ le maintien et le renforcement de la ligne 48 entre les Guillemins et le Sart Tilman,

- ✓ la création d'une desserte rapide entre la gare routière de Jemeppe et le Sart-Tilman via le Standard (terminus du tram)
- ✓ **Remettre en place la ligne 58 jusqu'au centre-ville comme ligne « express » afin de relier le campus au centre-ville.**

## **B. Aménagement du territoire**

L'aménagement du territoire et la mobilité sont des thématiques étroitement liées et ne peuvent être développées séparément.

***Nos propositions DéFI Liège en matière d'aménagement du territoire...***

### **PROPOSITION 78**

**DéFI fait de la lutte contre l'étalement urbain une priorité, en gelant l'extension territoriale.** En 2014, les terres utilisées pour l'agriculture représentent en Wallonie 879.190 ha, dont 1.760 ha sont perdus annuellement, en moyenne, depuis 1985.

⇒ Face à un tel enjeu, il convient de freiner l'étalement urbain. **DéFI demande un gel des extensions territoriales en Wallonie pour 2030 au plus tard, à l'exception de quelques pôles urbains existants.**

Au niveau liégeois, DéFI propose de **concentrer l'habitat en ville et donc reconstruire la ville sur la ville.** Comment ?

- ✓ **Densifier** : en hauteur notamment (surélévation de certains immeubles) et pas de tabou concernant les tours de logements bien pensées ;
- ✓ **Rénover les logements existants**
- ✓ **réhabiliter les friches urbaines et industrielles.** Le site du Val Benoit peut être pris en exemple. Il serait intéressant de faire un cadastre précis des bâtiments abandonnés et des zones de friches de Liège, quel qu'en soit le propriétaire, public ou privé, et essayer de s'en servir.

### **PROPOSITION 79**



**DéFI s'inscrit dans la philosophie de partage équilibré de l'espace public entre piétons, cyclistes et voitures.** L'objectif est de réduire l'emprise de la voiture dans l'espace public.

Cela passe par plusieurs mesures :

- ✓ **Continuer la piétonisation intelligente du centre ville en concertation avec les habitants et les commerçants.** L'extension du réseau piétonnier, au centre comme dans les quartiers « périphériques », sera étudiée. La rue de la Casquette est un bon exemple de réussite. **Pistes :** Avec l'arrivée du tram, certaines rues deviendront déjà piétonnes. D'autres places et rues pourraient être envisagées : Place Xavier Neujean, rue de la Madeleine, rue du Pont, rue Potiérue, rue des Mineurs, rue Cathédrale, place du XX Août et Cockerill, place du Marché...
- ✓ **Réaménager les entrées de ville en boulevards urbains.** L'aménagement de l'espace public doit d'abord contribuer à la qualité de vie des habitants. Conçues durant les années 60 comme des autoroutes de pénétration à plusieurs bandes de circulation, DéFI propose de réaménager les entrées de ville en boulevards urbains (maximum deux bandes) dans le double souci de cicatiser la ville, d'améliorer la qualité de vie urbaine et de limiter la capacité entrante, toujours cause de bouchons et de dégradation de nos quartiers. Ex : Fontainebleau, Boulevard de l'automobile, quais de la Dérivation, des Ardennes, etc. Il serait opportun de s'inspirer de ce qui s'est fait en Espagne (concours international de réaménagement des berges) ou du réaménagement récent du Quai de Rome.

## **PROPOSITION 80**

**DéFI souhaite désigner un «gestionnaire de l'espace public» décentralisé par quartier, médiateur entre les citoyens et les différents intervenants dans l'espace public :**

- ✓ *Afin de pouvoir contrôler la remise en état des voiries et trottoirs qui auront fait l'objet d'interventions.* Tout chantier devra être signalé aux riverains en mentionnant le commencement, la fin et le responsable.

- ✓ *Afin de limiter les ouvertures intempestives et répétées des voiries et trottoirs par différents impétrants (ex : la CILE, Proximus, RESA,...) et renforcer la surveillance des chantiers.*

## **PROPOSITION 81**

**DÉFI a pour ambition de verduriser les quartiers urbains.** Un constat : 7 Liégeois sur 10 n'ont pas accès à un espace vert de qualité, seul 30 % de la population de Liège est à moins de 10 minutes à pieds d'un square/parc. Le Longdoz, le Centre ville, les Vennes, Chênée et Outremeuse sont les quartiers avec le moins d'espaces verts. Pour améliorer la situation, DÉFI propose :

- ✓ **chaque voirie rénovée doit, en fonction de sa typologie, être embellie par des plantations permanentes** (arbres d'alignement, plantation aux carrefours, parterres) ainsi que par des arbres adaptés et résistants aux conditions de vie en ville.
- ✓ **Rénover les parcs existants** (Avroy, Botanique, Boverie, Cointe, etc.) **et créer de nouveaux parcs** (Ry Ponet, Longdoz, Chartreuse, etc.)
- ✓ **Planter 30 % d'arbres en plus par quartier** (îlots intérieurs, voiries, etc.)
- ✓ Encourager des interventions privées en façade (jardinières et bacs, plantes grimpantes) et en intérieur d'îlot (jardins « refuge naturel », toitures plates plantées, plantes grimpantes...).

## **PROPOSITION 82**

**DÉFI est en faveur de la création d'un Parc métropolitain sur le site du Ry Ponet à Chênée.** DÉFI soutient les objectifs et les axes directeurs de la plateforme Ry Ponet, à savoir :

### **Comme objectifs**

- ✓ **l'organisation d'un concours de Master Plan (plan directeur)** sur l'espace du parc paysager du Ry-Ponet. Ce Master Plan devra tenir compte des connexions aux quartiers avoisinants, de la cohabitation agriculture-promenade, ... de la gestion des bordures intégrant notamment des fonctions de logements. Le cahier des charges de ce concours devra être rédigé en collaboration avec les mouvements citoyens qui devront également faire partie du comité de pilotage ;

- ✓ **l'instauration d'un moratoire sur tout projet immobilier sur la zone du parc** tant que les résultats de ce concours de Master Plan n'auront pas été analysés et que des conclusions précises n'en auront pas été tirées.

**Comme axes directeurs :**

- ✓ **la protection du site du parc paysager du Ry-Ponet** en lui donnant un statut qui protège sa qualité paysagère et écologique et renforce son accessibilité pour l'ensemble de la population de la métropole liégeoise, en impliquant les habitants et les exploitants agricoles dans la définition du projet et l'entretien et la gestion du site ;
- ✓ **l'abandon de toute nouvelle forme d'urbanisation** portant atteinte aux qualités de ce site

**PROPOSITION 83**

**DéFI prend position en faveur de la préservation de l'ancien site militaire de la Chartreuse** menacé par un vaste projet immobilier du promoteur Matexi et soutient le collectif "un Air de Chartreuse" dans sa volonté de reconversion du fort et dans sa volonté de préserver l'entièreté du site.

**PROPOSITION 84**

**DéFI soutient le retour en Ville d'une partie de l'Université de Liège** (Faculté de droit à St-Laurent) car l'Université doit être en contact avec la réalité de la Ville.

**PROPOSITION 85**

**DéFI soutient une alternative au projet actuel du site de l'ancien hôpital de Bavière en Outremeuse.** L'objectif est de convertir les 4 hectares de friche en un vaste parc public sans entamer la programmation du promoteur privé et des autres partenaires publics (La Ville de Liège, La Province de Liège et le CHU). DéFI soutient une meilleure localisation

des zones constructibles en bordure du site et la proposition de Pierre Arnould d'édifier une tour le long de la Dérivation. Cela passerait également par une requalification du quai de la Dérivation (trémie souterraine) et la réhabilitation du patrimoine présent sur le site (Entrée historique de l'hôpital et la Chapelle Saint-Augustin)

### **C. « Ville intelligente »**

DéFI veut faire de Liège une Ville intelligente, c'est-à-dire l'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer la qualité de vie des citoyens dans l'espace urbain.

#### *Nos propositions pour faire de Liège une ville intelligente ...*

##### **PROPOSITION 86**

**DéFI veut mettre en place une application qui permet de signaler un incident dans l'espace public** (Ex : un éclairage défectueux, trottoir en mauvais état, nids de poule, poubelles qui débordent...) avec évidemment le suivi rapide de la commune. Il existe une application qui s'appelle **Betterstreet**, qui permet aux citoyens de signaler un problème dans l'espace public, en localisant directement le lieu et avec une possibilité d'y joindre une photo. Elle est utilisée à Chaudfontaine et c'est très pratique : les services sont directement au courant et peuvent planifier les interventions des ouvriers selon le degré d'urgence.

##### **PROPOSITION 86bis**

DéFI est favorable à l'**éclairage intelligent**, qui s'allume quand un piéton ou une voiture passe et adapte le niveau de luminosité. Cela permet de diminuer la pollution lumineuse et de faire des économies à moyen terme (80% d'économie à Wavre – rentabilisation en 8 ans).

##### **PROPOSITION 87**

DéFI prône un **système de bulles à verre équipées de capteurs destinés à évaluer le taux de remplissage** : permet d'organiser et d'optimiser les tournées de ramassages.

#### **PROPOSITION 88**

**DéFI soutient la mise en place de places de parking « Achats minute »**. Actuellement ce sont 223 emplacements offrant 30 minutes de parking gratuit qui ont été installés. Equipés de capteurs via une application mobile et une page web, ils fournissent en temps réel les informations relatives à l'occupation des emplacements. Ces données permettent aussi d'obtenir des infos sur la mobilité dans les axes concernés. Une très bonne mesure dans une ville, 30% des flux de voitures sont dus à des personnes qui cherchent un emplacement pour se garer. Il s'agira d'évaluer le dispositif et de l'étendre en cas de résultats positifs.

## VI. Finances publiques de la Ville de Liège

Pour DéFI Liège, les finances publiques communales doivent être **gérées en « bon père de famille »**. La Ville de Liège et les habitants risquent de voir leurs impôts augmenter si les élus ne font pas preuve de vigilance et de rigueur en matière financière.

Les finances communales saines et bien gérées permettront de revenir vers un taux d'imposition **raisonnable** et de garder un haut niveau d'investissements pour la Ville, essentiel pour redéployer Liège (services aux citoyens, rénovation des quartiers, sécurité, etc.)

**Le triptyque de DéFI Liège en matière de Finances Publiques :**

- ✓ **Un haut niveau d'investissements**
- ✓ **L'équilibre des finances publiques**
- ✓ **Une fiscalité **raisonnable** pour faire revenir la classe moyenne**

*Nos propositions concrètes DéFI Liège en matière de finances publiques liégeoises...*

### **PROPOSITION 89**

DéFI veut gérer les finances communales liégeoises en « bon père de famille » en assurant **l'équilibre des finances communales**. Les dépenses nouvelles devront être compensées, soit par une rationalisation de dépenses, soit par de nouvelles recettes, soit par une perception optimale de toutes les taxes et dans tous les quartiers.

### **PROPOSITION 90**

DéFI veut tendre vers une **hausse des investissements publics dans le respect des règles budgétaires européennes**. Il faut veiller à ne pas endetter la ville de Liège au-delà de ses capacités financières. Les partenariats public-privés doivent être encouragés. Ex : revitalisation des quartiers, investissements dans la sécurité, etc.

### **PROPOSITION 91**

**DéFI aspire à une remise à plat fiscale** : actuellement, il y a 43 taxes et 18 redevances.

Il est temps de simplifier cela !

Comment ?

- ✓ **En supprimant les taxes qui coûtent trop en frais de perception** et ne rapportent que de faibles recettes ;
- ✓ **En diminuant la fiscalité sur les commerces et indépendants :**
  - *Suppression de la taxe les 3 premières années pour tous les commerces qui s'installent dans une cellule commerciale vide ;*
  - *Fin à la rage taxatoire de la majorité* : fin de la multiplication des taxes communales sur les commerces et rationalisation de celles qui existent déjà.

#### **PROPOSITION 92**

DéFI veut envisager, dès que la situation budgétaire le permettra, **une réduction du précompte immobilier.**

#### **PROPOSITION 93**

Défi n'augmentera pas les centimes additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques (IPP).

#### **PROPOSITION 94**

DéFI veut favoriser l'acquisition d'un logement pour les jeunes acquéreurs de - 35 ans, par la réduction (-50%) des centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour une habitation nouvellement acquise ou construite sur le territoire de la commune de Liège. Le but est d'encourager les habitants à rester ou revenir vivre en Ville.

#### **PROPOSITION 95**

DéFI veut lancer la réflexion sur les achats groupés entre communes de l'agglomération liégeoise pour développer des économies d'échelle (ex : achat de matériel roulant et de fournitures). Les économies d'échelle sont très importantes lorsqu'on atteint une taille critique sur les marchés financiers. Le citoyen doit payer le

moins d'impôts possible et pour ce faire, tout mécanisme de coopération de gestion entre communes doit être encouragé.

#### **PROPOSITION 96**

**Partager l'investissement et l'entretien entre communes de certaines infrastructures** (exemple : les piscines communales, déchetteries communales, les biens servant aux classes de neige ou aux classes vertes). Certaines infrastructures sont utilisées par les habitants des communes de l'agglomération liégeoise sans toutefois participer au coût de ces infrastructures...

#### **PROPOSITION 97**

DéFI souhaite **encourager les fonctionnaires de la Ville à prolonger leur vie professionnelle en offrant des adaptations des conditions de travail en fin de carrière.**



## VII. Logement et développement durable

### A. Politique du logement

L'état du patrimoine immobilier liégeois est ancien et globalement dans un mauvais état: il date à 40% d'avant 1919... Autre difficulté, la moyenne locative liégeoise est de 49,5% pour 28 % sur l'ensemble du pays. Le DéFI de remise en état du patrimoine immobilier résidentiel est immense et le budget insuffisant pour l'application de politiques ambitieuses dans le domaine. Autre DéFI, la demande de logements dans les prochaines années pour l'agglomération liégeoise sera importante (45 000 logements supplémentaires d'ici 2035).

#### *Nos propositions DéFI Liège en matière de logement...*

##### **PROPOSITION 98**

**DéFI veut favoriser le retour de la classe moyenne et des familles en Ville.**

Comment ?

- ✓ En améliorant le cadre de vie (cf : Chapitre III. Sécurité ; Chapitre IV. Propreté urbaine et Chapitre V. Mobilité)
- ✓ En favorisant la construction de logements neufs ou la rénovation, en veillant à la qualité et à la diversité des logements lors de la délivrance des permis d'urbanisme. Le Paradis express aux Guillemins est un projet mixte de qualité avec des bureaux, des logements (jusqu'à 3 chambres) et des espaces verts.
- ✓ En envisageant, dès que la situation budgétaire le permettra, une réduction du précompte immobilier.(cf : Chapitre X : Finances publiques)

##### **PROPOSITION 99**

**DéFI entend combattre les immeubles inoccupés et/ou à l'abandon.** Comment ?

- ✓ **En encourageant à la mise sur le marché par l'application de l'arsenal répressif à l'égard des logements inoccupés et par des mesures fiscales dissuasives.** Il existe en effet des possibilités d'amendes administratives sur les immeubles vides ou abandonnés et

une taxe progressive dans le temps (*1<sup>ère</sup> année : 30 euros le mètre carré, 4<sup>ème</sup> année 183 euros le mètre carré*). Il s'agit d'une politique dissuasive d'inoccupation.

- ✓ **En encourageant la mise sur le marché par le renforcement de l'arsenal incitatif** (accompagnement des propriétaires). Il s'agit de fournir aux propriétaires les outils financiers pour mettre fin, avec leur concours, au déclassement de leurs biens. L'octroi des aides financières sera conditionné au fait que le propriétaire confie la gestion du bien, pour 6 ans minimum, à l'Agence Immobilière sociale de Liège (Liège Logement) et évalué au regard des investissements nécessaires à la transformation du bien. La gestion par les AIS permettra, en outre, de décharger les personnes âgées de la gestion administrative.
- ✓ **En réalisant un cadastre des logements vides : la vacance immobilière** résidentielle est estimée à 2,7% du parc immobilier privé. DÉFI sollicite la réalisation d'un cadastre précis et exhaustif des logements privés et publics inoccupés à Liège, lequel précisera le degré d'occupation des logements..

#### **PROPOSITION 100**

**DÉFI recourra, autant que nécessaire, à la législation permettant la réquisition d'immeubles inoccupés afin d'y héberger des sans-abris.**

#### **PROPOSITION 101**

DÉFI souhaite **mettre en place une véritable politique de logements étudiants**, cela passe par plusieurs mesures dont :

- ✓ L'introduction d'un label "qualité kot".
- ✓ La promotion du Code du Logement et faire respecter les normes d'hygiène et de salubrité, via des contrôles.
- ✓ La création d'une application sur smartphone pour avertir la Ville d'un problème de salubrité

#### **PROPOSITION 102**

**DéFI entend lutter contre les marchands de sommeil.** La lutte contre les marchands de sommeil est intimement liée à l'amélioration qualitative du parc immobilier. Diverses mesures complémentaires doivent, néanmoins, être mises en place pour organiser une lutte efficace contre les marchands de sommeil, ce afin de lutter contre un système endémique dont sont victimes les personnes plus précaires.

**DéFI préconise plusieurs solutions simples et pragmatiques :**

- ✓ Signaler aux autorités judiciaires tout indice d'exploitation immobilière par les « marchands de sommeil ».
- ✓ Développer l'offre de relogement pour les “victimes” en collaboration avec les communes, les CPAS et les AIS. (Logement transitoire, d'urgence et provisoire.)
- ✓ Améliorer l'information des acteurs de terrain.
- ✓ Optimiser les prescrits urbanistiques pour éviter la création future de logements qui ne correspondent pas aux normes minimales de confort et de salubrité.
- ✓ Évaluer et mettre en place, le cas échéant, les mécanismes visant à responsabiliser les propriétaires en mettant à leur charge les frais de relogement des “victimes”.

### **PROPOSITION 103**

**DéFI veut encourager les nouvelles formes d'habitat :** logements participatifs, logements kangourous, intergénérationnels. L'habitat intergénérationnel fait se côtoyer un couple de seniors et des ménages plus jeunes, en ce compris des étudiants, au sein d'un même immeuble.

### **PROPOSITION 104**

**DéFI souhaite augmenter le budget de la Régie foncière dans son rôle important d'acquisition, de rénovation et de réhabilitation.**

### **PROPOSITION 105**

**DéFI optimisera la gestion des actifs communaux en développant une «comptabilité publique patrimoniale»,** c'est-à-dire un recensement exhaustif de

tous les patrimoines bâtis (routes, ponts, égouts, ...), une objectivation de leur état réel et une planification (à court, moyen et long terme) des travaux d'entretien.

#### **PROPOSITION 106**

**Logements sociaux : DéFI préconise de fusionner les sociétés de logements sociaux : La Maison Liégeoise et le Logis social de Liège.** Les économies de gestion seront réinvesties dans la politique sociale du logement.

#### **PROPOSITION 107**

**Logements sociaux : DéFI entend garantir la transparence et le respect des règles d'attribution des logements** en fonction des priorités reconnues. Il est important de combattre le clientélisme politique dans ce domaine. DéFI est en faveur d'un guichet unique pour l'attribution des logements publics sur le territoire de la commune.

#### **PROPOSITION 108**

**Logements sociaux - DéFI souhaite professionnaliser la gestion de la société de logement public.** DéFI Liège demande le renforcement des coopérations et l'échange de bonnes pratiques entre sociétés de logements sociaux au niveau wallon. Spécifiquement dans les domaines de l'accompagnement des locataires (rôle du référent social), de la planification de l'exploitation et de la maintenance du patrimoine immobilier des sociétés.

#### **PROPOSITION 109**

**Logements sociaux - DéFI veut continuer la rénovation des logements sociaux qui ne sont pas conformes aux normes actuelles.** 60% des logements sociaux demandent une rénovation (surtout ceux construits pendant les années 60/70).

#### **PROPOSITION 110**

**Logements sociaux - DéFI est en faveur de la vente au sein des sociétés de logements publics.** DéFI préconise la réalisation rapide d'un cadastre des logements publics sur le territoire de Liège-Ville disponibles à la vente. Sur base de

cet inventaire, les logements seraient, systématiquement et uniquement, proposés aux locataires ou aux personnes qui entrent dans les conditions d'accès au logement social.

## **B. Urbanisme**

### **PROPOSITION 111**

**DéFI veut renforcer l'équipe du service urbanisme pour garantir le suivi** (délivrance des permis dans les délais- ceux-ci sont souvent dépassés) **et le contrôle des permis d'urbanisme et d'environnement** (respecter les règles et l'harmonie urbaine).

### **PROPOSITION 112**

**Pour DéFI, il faut favoriser l'émergence d'une architecture contemporaine de qualité.** La Ville de Liège doit être un exemple pour les bâtiments communaux.

### **PROPOSITION 113**

**DéFI prône la mise en place d'un Maître architecte** (comme le Bouwmeester à Gand). Il serait chargé d'insuffler une qualité architecturale par la stimulation des projets (au moment du permis) et par un avis critique donné au Collège.

## **C. Développement durable**

DéFI a toujours eu l'écologie comme priorité politique : Quand il était secrétaire d'Etat adjoint au ministre des finances, Bernard Clerfayt a mis en place les instruments de l'éco-fiscalité (ex : le lancement des écotaxes sur les emballages, les réductions fiscales pour les investissements pour la recherche et le développement respectueux de l'environnement, la déductibilité à 120% des frais de transport collectif des membres du personnel, etc.).

Dans la droite ligne de cette action, DéFI Liège souhaite donner de l'ambition environnementale aux politiques de la Ville de Liège, qui accuse un retard sérieux dans ce domaine. Maintien et préservation de l'environnement, politique phyto-zéro, soutien des initiatives locales axées sur l'écologie urbaine (toitures vertes, agriculture urbaine, etc.), soutien des circuits courts, meilleure gestion des déchets, amélioration de la performance énergétique du bâti liégeois (investissements économiseurs d'énergie dans tous les bâtiments publics communaux, crèches et écoles,... et construction de bâtiments communaux passifs.) sont quelques unes des priorités de DéFI pour la Ville de Liège.

### ***Nos propositions concrètes DéFI Liège en matière de développement durable...***

#### **PROPOSITION 114**

**Sensibiliser tous les publics au maintien et à la préservation de l'environnement et plus largement à la qualité de leur espace de vie.** La sensibilisation est un levier fondamental en vue de maintenir et protéger notre biodiversité. Il faut continuer à mener des actions de sensibilisation d'informer en vue de convaincre chacun d'agir à son niveau. Cette sensibilisation peut se faire dès le plus jeune âge par l'éveil des enfants à la nature qui les entoure et aux initiatives, aux pratiques, aux gestes respectueux de leur environnement.

#### **PROPOSITION 115**

**DéFI veut réorienter les comportements des citoyens, des pouvoirs publics et des entreprises dans le cadre de l'utilisation de pesticides et promouvoir une politique du « phyto-zéro » à Liège-Ville.** L'utilisation de pesticides a des conséquences sur l'écosystème (air et eau) et représente un coût important à charge de la collectivité, notamment en matière de dépollution des eaux. Nous plaçons en faveur de l'élimination des pesticides. Les effets sur l'environnement et la santé humaine des produits « pesticides », pris isolément sont connus, en revanche les effets des « cocktails » ne le sont pas.

## PROPOSITION 116

**DéFI prône le soutien aux initiatives locales axées sur l'écologie urbaine :**

- ✓ **Développement des toitures vertes non agricoles :** Les toitures vertes contribuent à augmenter la présence de la nature en milieu urbain et à solutionner bon nombre de problèmes environnementaux. **DéFI veut un cadastre de tous les toits potentiellement végétalisables :** les toitures vertes présentent de nombreux avantages (protection contre les intempéries, isolation acoustique, améliore la qualité de l'air, aide au maintien de la biodiversité, contribue à l'esthétisme des bâtiments.)
- ✓ **Agriculture urbaine :** L'agriculture urbaine s'inscrit également pleinement dans les politiques d'économie circulaire et de développement durable en favorisant notamment une économie basée sur un circuit court entre producteurs et consommateurs, en réduisant non seulement les prix, mais aussi le nombre d'intermédiaires, l'importation et le transport des denrées alimentaires. DéFI souhaite un **inventaire des parcelles disponibles** susceptibles d'accueillir des potagers urbains. La Ville de Liège a pris une initiative dans ce domaine qui s'appelle **“Creafarm”**: la Ville a fait un appel pour l'occupation d'un vaste terrain (rue du Plote) qui appartient à la régie foncière. 12 000 mètres carrés pour cultiver des légumes, des fruits et du petit élevage. DéFI souhaite voir quelles sont les possibilités sur d'autres terrains.

## PROPOSITION 117

**DéFI entend soutenir durablement les circuits courts.** Il est indéniable que le circuit court constitue **une solution permettant au producteur de vendre ses produits à un prix rémunérateur**, de se réappropriier les marges de vente de leurs produits. Les circuits courts sont aujourd'hui une source non négligeable de diversification de l'agriculture wallonne. Ceux-ci comprennent entre autres la vente directe à la ferme, les paniers, les magasins coopératifs mais aussi la mise à disposition des produits locaux dans les grandes surfaces.

DéFI souhaite :

- ✓ **mieux promouvoir le marché du Jeudi (place Xavier Neujean) ;**

- ✓ **construire un espace couvert permanent au Tivoli ;**
- ✓ **créer des potagers dans les établissements scolaires ;**
- ✓ **Introduire les produits issus des circuits courts dans les cantines scolaires.**

### **PROPOSITION 118**

**DéFI prône une politique des déchets plus respectueuse de l'environnement.** La politique des déchets ne pourra assurément se passer à l'avenir de l'économie circulaire qui vise à intégrer un maximum d'éléments biodégradables dans la chaîne de production par rapport à l'économie classique dite « linéaire » (acheter/consommer/trier), et répondant au principe « les déchets de l'un peuvent devenir les ressources de l'autre ».

**DéFI exige :**

- ✓ **des efforts en amont via des campagnes d'information visant à la réduction drastique du gaspillage alimentaire** (formation au compostage, infos sur les recyparc) ;
- ✓ **l'amélioration de la gestion des déchets là où il y a de gros flux, dans l'horeca ou les écoles ;**
- ✓ **de réfléchir à la généralisation de la collecte sélective des matières organiques.**

Liège n'a pas opté pour le tri obligatoire des déchets organiques car c'est un système encombrant pour les appartements et inconfortable en terme d'odeurs. Il y a cependant un projet pilote de la région wallonne: il s'agit d'un test de conteneurs collectifs pour les déchets organiques (à Seraing, Sprimont, Aywaille). DéFI souhaite attendre les résultats du test pour voir si cela peut être transposé à Liège.

### **PROPOSITION 119**

**DéFI soutiendra financièrement ou mettra en place un service de collecte préservante d'encombrants de type ressourcerie et/ou des espaces de vente de seconde main.** Ce projet participe à la dynamique d'une économie plus respectueuse de l'environnement, voire circulaire, et permet de lutter efficacement contre les dépôts clandestins et maintenir ainsi la propreté publique.

### **PROPOSITION 120**



**DéFI veut mettre en place une meilleure information par rapport à l'accès à l'eau potable gratuite dans les zones urbanisées** (Meilleure information sur la situation des fontaines d'eau potable).

### **Performance énergétique du bâti liégeois**

Le bâti à Liège souffre, comme dans d'autres villes, d'une faible performance énergétique. La première maîtrise de la dépense énergétique passe par l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics et privés. Ces programmes d'investissement favorisent en plus le développement d'un emploi local et permettent de réaliser des économies budgétaires substantielles pour les pouvoirs publics. La ville de Liège devrait lancer un programme très ambitieux à ce propos.

### **PROPOSITION 121**

**DéFI veut mieux favoriser la Maison de l'Habitat.** Située rue Léopold, elle rassemble une série de services relatifs au logement (information/aide) pour mieux connaître les possibilités de son logement, mais aussi l'AIS, la permanence service logement, les infos sur les primes RW et le guide de l'énergie.

DéFI souhaite :

- ✓ **une plus grande promotion de la Maison de l'habitat et de ses missions.**
- ✓ **envisager des antennes décentralisées dans certains quartiers** (dans les mairies de quartiers).

### **PROPOSITION 122**

DéFI prône des **investissements économiseurs d'énergie dans tous les bâtiments publics communaux**, crèches et écoles,...DéFI veut un plan ambitieux en la matière, avec des objectifs concrets et ambitieux.

### **PROPOSITION 123**

**DéFI veut faire de la Ville de Liège un exemple dans la gestion de son patrimoine en privilégiant la construction de bâtiments neufs passifs et très basse énergie**

pour les rénovations. (Installation de compteurs intelligents, isolation des bâtiments et production d'énergie renouvelable, ...).

## VIII. Citoyenneté et interculturalité

DéFI prône une **citoyenneté exigeante**, où on insiste à la fois sur les DROITS et les DEVOIRS. À cet égard, DéFI s'est prononcé en faveur du **modèle de l'interculturalisme** c'est-à-dire le **partage d'un socle de valeurs communes, transmises par l'enseignement mais aussi par une politique d'accueil individualisée**. La diversité culturelle est une chance, mais elle se doit d'être accompagnée par l'autorité publique, pour un « mieux vivre ensemble » qui respecte les origines de chacun tout en faisant accepter les valeurs communes de la démocratie et de la citoyenneté.

→ Cette conception de la citoyenneté est fondée sur **la laïcité politique de l'État**. La laïcité de l'État n'a rien à voir avec l'athéisme. Il ne s'agit pas de s'en prendre aux religions. C'est une manière de faire respecter **la primauté de la loi civile sur toute loi morale ou religieuse**.

### *Nos propositions concrètes DéFI Liège en matière de citoyenneté et d'interculturalité...*

#### **PROPOSITION 124**

DéFI entend veiller à ce que les personnes assumant une mission de service public ne puissent, dans l'exercice de leurs fonctions, **affirmer aucune appartenance religieuse, philosophique ou politique ou porter des signes convictionnels (en contact ou non avec l'utilisateur du service public)**. Le représentant de l'autorité publique est en effet tenu à un strict **devoir de réserve** et ne peut, de manière directe ou indirecte, par quelque comportement, propos ou manière d'agir, exprimer ses préférences philosophiques, religieuses ou politiques.

#### **PROPOSITION 125**

DéFI souhaite **mettre à l'honneur les nouveaux Belges de la Commune en organisant chaque année une cérémonie**. L'attribution de la nationalité doit être une véritable « étape » pour ces nouveaux compatriotes

#### **PROPOSITION 126**

DéFI souhaite éviter d'inclure des célébrations religieuses dans le cadre d'activités organisées par les pouvoirs publics et **les remplacer par l'organisation de manifestations civiles et pluralistes**.

#### **PROPOSITION 127**

DéFI souhaite délivrer **une information objective, juste, complète et précise dans l'administration communale sur la primauté du mariage civil sur les cérémonies confessionnelles ainsi que sur le libre-choix des citoyens concernant divers actes relatifs à l'état civil** (don d'organe, déclaration anticipée d'euthanasie, inhumation et incinération dans un lieu neutre, reconnaissance anticipée de paternité, changement de sexe, double nom, etc.)

#### **PROPOSITION 128**

DéFI veut **renforcer et généraliser le parcours de citoyenneté individuel** en garantissant à tous les primo arrivants (extra-européens) de Liège, avec le soutien des autorités supérieures, un accès à un service d'accueil et d'encadrement par :

*✓ l'apprentissage du français ;*

*✓ la formation à la civilité et aux aspects culturels du pays d'accueil* (égalité HF, Démocratie, aspects pratiques – permis, train, poubelle) ;

*✓ l'accès de l'emploi et à la mise à jour des qualifications et compétences professionnelles* (Exemple : Bureau d'accueil de Schaerbeek).

Pour DéFI, il faut rendre ce **parcours obligatoire**. Il s'agit d'une **opportunité** pour le primo-arrivant de s'intégrer dans la société belge. Il s'agit d'une main tendue de la société belge vers les nouveaux arrivés afin de faciliter leur installation.

→ Il y a un **retard important à combler !!**

#### **PROPOSITION 129**

**DéFI entend combattre le communautarisme et refuser les accommodements dits « raisonnables ».**

**Cela passe concrètement par :**

- ✓ l'interdiction des signes convictionnels à l'école et dans les services publics ;
- ✓ Le refus d'horaires séparés pour les femmes à la piscine ;
- ✓ Le combat des certificats de complaisance pour les cours d'éducation physique ;
- ✓ Le refus de lieux de prière dans les administrations/ musée ;

### **PROPOSITION 130**

**DéFI n'entretiendra aucun rapport avec les élus des partis prônant le fanatisme, le rejet et l'exclusion de groupes ou d'individus et de ne participer, en aucun cas, à une coalition avec ces partis au sein du conseil communal ni à leurs activités.**

## IX. Enseignement, Petite Enfance & sport

### A. Enseignement communal

DéFI souligne le rôle fondamental joué par l'échevin de l'enseignement : il exerce une responsabilité importante dans l'organisation, dans le choix des enseignants et dans les orientations pédagogiques suivies. L'échevin doit veiller à organiser une bonne concertation avec les directions d'écoles sur lesquelles il exerce la tutelle, de façon à permettre une autonomie des établissements, qui est un des facteurs-clé de succès d'un enseignement.

#### *Nos propositions concrètes DéFI Liège en matière d'enseignement...*

Pour DéFI, la Ville de Liège, en tant que pouvoir organisateur (P.O.)

##### **PROPOSITION 131**

DéFI entend mettre l'accent en priorité sur **la maîtrise de la langue française et la maîtrise des compétences de base** (expression orale et écrite, lecture, calcul) à la sortie du primaire. Cela passe aussi par la mise en place de remédiations adaptées et efficaces, c'est à dire individualisées.

##### **PROPOSITION 132**

**DéFI veut davantage de soutien pour les directions d'école** dans leurs revendications légitimes pour leur permettre de se consacrer davantage à l'aspect pédagogique de leur métier.

Comment ?

- ✓ En accordant plus d'autonomie aux directions d'écoles et en les responsabilisant (fixation des objectifs et en laissant à leur appréciation le choix des moyens pour les atteindre.)
- ✓ En leur permettant de bénéficier d'une aide administrative spécifique dans tous les cas où le nombre d'élèves le requiert de façon à ce qu'elles puissent se

concentrer sur le volet pédagogique de leur fonction et intervenir rapidement en cas de problème.

### **PROPOSITION 133**

**DÉFI** veut veiller à répondre au défi de la croissance démographique en termes de places dans les écoles maternelles et secondaires, par la construction ou l'extension d'écoles. L'enseignement fondamental liégeois, tous réseaux confondus, arrive à saturation, il est urgent d'augmenter la capacité scolaire et des infrastructures.

Comment ?

En mettant en place un **plan ambitieux de développement de nos écoles et en dégageant des moyens supplémentaires**. Ce plan veillera à répondre à l'essor démographique et proposera les voies de financement de ces projets, en impliquant tous les niveaux de pouvoir concernés et tous les réseaux.

### **PROPOSITION 134**

**DÉFI** défend une conception de l'école publique comme lieu d'intégration : éducation à la citoyenneté et au respect des règles du vivre ensemble. (comme l'égalité entre les femmes et hommes)

→ Comment ? Notamment, en encourageant chaque année le développement de projets autour d'un thème spécifique autour de la **démocratie** (visite des institutions démocratiques), **de la citoyenneté, de la vie en société**.

### **PROPOSITION 135**

DÉFI veillera à organiser au sein de chaque école un **système de tutorat** par des enseignants plus expérimentés, pour soutenir les jeunes enseignants et éviter qu'ils ne quittent l'enseignement. Cela permet d'assurer un soutien pédagogique aux enseignants débutants.

### **PROPOSITION 136**

**DÉFI** prône une alimentation équilibrée à l'école. Cela passe notamment par :

- ✓ des cantines « équilibrées » : des fruits et légumes de saison, des produits bio, des produits locaux et régionaux en circuit court, etc.

- ✓ Le remplacement des collations par une distribution de potage ou de collation saine
- ✓ L'engagement d'une diététicienne pour accompagner les enseignants dans le défi d'une alimentation équilibrée à l'école.
- ✓ Une information complète sur les menus (composition, allergènes, provenance,etc.)

#### **PROPOSITION 137**

DÉFI veut inscrire l'école dans des actions spécifiques relatives **aux économies d'énergie** (isolation des bâtiments scolaires, chauffages) et **au tri des déchets** (tri obligatoire au sein de l'école).

#### **PROPOSITION 138**

DÉFI veut donner la **possibilité aux enfants de faire leurs devoirs à l'école**, pendant les garderies avec un encadrement spécifique.

#### **PROPOSITION 139**

**DÉFI soutient une politique de prévention et de sensibilisation:**

- ✓ En matière d'addiction au tabac, à l'alcool, aux drogues
- ✓ Au harcèlement scolaire
- ✓ À une utilisation éclairée d'internet par le développement de l'esprit critique des enfants et des adolescents par rapport à l'utilisation de NTIC vues comme source intarissable d'informations mais aussi comme vecteurs de dérives et de dangers (radicalisme, pornographie, théories du complot...)

#### **PROPOSITION 140**

DÉFI souhaite garantir **la neutralité de l'espace scolaire** : pas de signes distinctifs religieux, philosophiques ou partisans, dans le chef des enseignants des écoles publiques et dans le chef des élèves.

#### **PROPOSITION 141**

DéFI veut s'assurer que **tous les cours obligatoires en ce compris les cours de sport et les activités extérieures soient suivies par tous les élèves.**

#### **PROPOSITION 142**

**DéFI veut investir massivement dans les toilettes des écoles de la Ville de Liège.** Selon un collectif de 4 associations de parents qui ont leurs enfants dans l'enseignement fondamental communal, 60 % des enfants ne vont pas à la toilette compte tenu de l'état de malpropreté des locaux.

#### **PROPOSITION 143**

**DéFI exige une amélioration de la qualité de l'air en milieu scolaire.** Il s'agit d'un enjeu de santé publique important. Un récent rapport émanant de "Greenpeace" qui a analysé les abords des écoles belges (dont 6 écoles liégeoises) montre qu'il y a de fortes concentrations en polluants atmosphériques près des écoles et des cours de récréation. Ces polluants sont dus au trafic routier et ont des conséquences néfastes sur la santé (asthme, allergies, infections pulmonaires, cancers).

**⇒ Pour remédier à la situation, DéFI prône :**

- ✓ la fermeture des rues scolaires deux jours par semaine selon les possibilités et une limitation de la vitesse à 20 km/h les autres jours.
- ✓ Une sensibilisation des personnes garées à proximité d'une école à éteindre le moteur.
- ✓ La promotion du vélo et de la marche à pieds pour se rendre à l'école.
- ✓ La plantation de davantage d'arbres à proximité des écoles.

#### **PROPOSITION 144**

**DéFI améliorera l'accessibilité et la sécurité aux abords des écoles.** Les aménagements seront mis en place après étude des spécificités de chaque école et des alternatives utilisables : réduction de vitesse, kiss and ride, fermeture de voirie, modalités de stationnement.

#### **PROPOSITION 145**



**DéFI invite la Communauté française à :**

- ✓ **Favoriser l'éveil aux langues dès l'enseignement maternel.** On pourrait prévoir à l'intention des enseignants une formation qui leur fournira quelques outils didactiques mis au point dans le cadre des programmes européens d'éveil *aux langues (allemand, anglais, néerlandais)*. L'intervention d'animateurs extérieurs dans les classes, pendant les cours ou durant les périodes de garderie est également une initiative à encourager ;
- ✓ **Revaloriser les filières techniques et professionnelles dans l'enseignement secondaire (refinancement).**

**B. Accueil de la Petite Enfance**

*Nos propositions DéFI Liège en matière de petite enfance...*

**PROPOSITION 146**

DéFI souhaite poursuivre **la création de places d'accueil dans les crèches communales**, avec des objectifs d'ouverture de x nouvelles places par an (en fonction des besoins). Le taux de couverture à Liège est de 28,5% au 31 décembre 2016 (pour 33% en FWB). Des collaborations avec la FWB via des appels à projets doivent voir le jour.

**PROPOSITION 147**

DéFI encourage **la création de structures d'accueil privées et de crèches** en simplifiant les normes d'agrément, de contrôle et d'encadrement. Il est évident que ces simplifications administratives ne se fassent pas au détriment de la sécurité et du bien-être des enfants.

**PROPOSITION 148**

DéFI prône **la mise en place des crèches à horaire décalé pour parents qui travaillent tard** (flexibilité des horaires)

#### **PROPOSITION 149**

**Pour DéFI, il est important de répartir le coût des places d'accueil entre Liège et sa Périphérie.** En effet, beaucoup de parents habitant la périphérie mais travaillant à Liège profitent des infrastructures liégeoises sans pour autant les financer.

#### **PROPOSITION 150**

DéFI veut améliorer l'information sur la capacité des places d'accueil par **la mise en place d'une gestion centralisée de l'offre et de la demande** de places d'accueil de la petite enfance au niveau de l'arrondissement de Liège.

### **C. Le Sport**

#### *Nos propositions DéFI Liège en matière de Sport...*

#### **PROPOSITION 151**

DéFI souhaite la mise en place d'une **cellule "sports" au sein de l'échevinat des sports, afin d'aller chercher des subsides** au niveau de la région Wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### **PROPOSITION 152**

DéFI souhaite réinstaurer le **tarif préférentiel d'accès aux salles publiques sportives** pour les équipes de jeunes de moins de 18 ans et pour les mouvements de jeunesse, associations locales, etc.

#### **PROPOSITION 153**

DéFI a l'ambition de réinstaurer la **compétition interscolaire ou parascolaire** (championnats inter-écoles, cross inter-écoles, olympiades du sport...). Représentant son école, l'élève s'y identifiera de manière plus intense ce qui améliorera le civisme de son comportement au quotidien, au sein même de l'établissement scolaire.

#### **PROPOSITION 154**

**DéFI** veut poursuivre l'aménagement de salles de sports de proximité (y compris dans les établissements scolaires).

#### **PROPOSITION 155**

**DéFI** veut continuer la rénovation des infrastructures sportives du territoire de la Ville de Liège :

- ✓ Les piscines d'Outremeuse et de Grivegnée, en prenant en compte les investissements en économies d'énergie.
- ✓ La piste d'athlétisme de Cointe.
- ✓ La remise à niveau des infrastructures du « Blanc gravier » du Sart Tilman.

## **IX. Culture, patrimoine et tourisme**

### **A. Politique culturelle**

Défi estime que le développement culturel constitue un facteur d'attractivité pour la Ville de Liège. La commune constitue le premier pouvoir public à investir dans le secteur culturel et à créer des institutions proches des habitants.

Le développement des politiques culturelles par les pouvoirs publics se justifie du point de vue économique. De nombreuses études ont démontré qu'investir dans la culture est utile à tous grâce aux retombées générées par le secteur culturel dans le domaine de l'emploi, de l'Horeca mais aussi de la construction, de l'architecture ou du tourisme.

#### ***Nos propositions concrètes DéFI Liège en matière de Culture...***

##### **PROPOSITION 156**

**DéFI souhaite réfléchir à la mise en place d'un « bongo culturel » pour tous les jeunes liégeois de 18 ans.** Ce bongo culturel pourrait donner accès à un spectacle au choix dans l'un des théâtres ou l'accès à l'un des musées de la Ville de Liège. Cette mesure pourrait contribuer à rapprocher les jeunes de la Culture.

##### **a) Musées**

###### **PROPOSITION 157**

**DéFI souhaite mettre en place une politique muséale digne de ce nom.** Cela passe par :

- ✓ **Une meilleure promotion des musées présents sur le territoire de la Ville de Liège** auprès des Liégeois, des Belges et des habitants de l'Euregio-Meuse-Rhin
- ✓ **Des outils de visibilité communs à tous les musées et à leurs projets.** Bien que les musées du territoire de la Ville de Liège soient gérés par

des niveaux de pouvoir différents (province, FWB, Ville, privé, etc.), il est important de miser sur la promotion d'une offre muséale commune.

- ✓ **Davantage de numérique dans la promotion** des musées liégeois et plus globalement, dans la promotion des atouts touristiques de la Ville de Liège. À Anvers par exemple, il existe une application pour visiter l'ensemble des musées et les atouts du centre historique.
- ✓ **Un projet lisible pour chaque musée.** Ex : flou concernant l'identité du Musée Curtius.

### **PROPOSITION 158**

**DÉFI veut lancer une réflexion sur l'extension de la gratuité pour les musées liégeois :**

- ✓ Réfléchir à la possibilité *d'étendre la gratuité des musées à plus d'un dimanche par mois*. Il est d'abord important de voir si cette gratuité des musées a un effet positif sur la fréquentation des musées. Permet-elle de toucher un autre public ?
- ✓ Envisager *la gratuité le mercredi après midi afin de toucher les étudiants*.

### **PROPOSITION 159**

**DÉFI aimerait ouvrir davantage les musées liégeois au monde qui les entoure :**

- ✓ favoriser *les activités des musées liégeois hors des murs* (expos dans les écoles, les maisons de repos, les quartiers, etc.)
- ✓ permettre aux *artistes de se produire dans les musées*, ce qui permettrait de mettre les bâtiments en valeur.

### **PROPOSITION 160**

DÉFI est favorable à l'idée d'étudier la possibilité d'étendre les périodes d'ouverture des musées et institutions culturelles, avec des plages d'accès à condition préférentielle pour ceux qui travaillent.

### PROPOSITION 161

**DéFI exige une amélioration de la gestion des musées :** rationalisation de la gestion administrative et objectivation des nominations.

- ✓ DéFI prône une *transparence dans les nominations des directeurs de musées*, via une commission de sélections avec experts indépendants).
- ✓ DéFI propose de *simplifier et rationaliser le fonctionnement des structures des musées* : Une saine mesure d'économie consisterait à mettre en commun ce qui peut l'être : tenue de la comptabilité, pôle communication, secrétariat ou gestion du personnel, commandes de fourniture...

### PROPOSITION 162

**Le DéFI numérique des musées :** DéFI veut inciter les musées à mettre en place :

- ✓ *La numérisation des collections ;*
- ✓ *Des tablettes avec explications et animations ;*
- ✓ *Des bornes multimédias (films, jeux interactifs) ;*
- ✓ *Des comptes actifs sur les réseaux sociaux* (publicités, montrer les coulisses d'un musée, présenter une oeuvre). À ce niveau, le musée de la vie Wallonne est un modèle. Le Musée Curtius n'a pas de compte twitter !!!
- ✓ *Des applications pour Smartphone.*

### PROPOSITION 163

**DéFI souhaite favoriser la médiation culturelle des musées prioritairement auprès des Jeunes :** comment donner envie aux jeunes d'aller dans les musées ? Pour DéFI, il faut favoriser les activités ludiques (Faire un dessin d'une oeuvre, jeu, préparation de la visite en classe, etc.)

### PROPOSITION 164

**DÉFI soutient le projet du Musée Simenon.** Il s'agit d'un projet initié par le fils de Georges Simenon. La Ville de Liège doit apporter son soutien et son aide afin de faire aboutir ce dossier. Le projet présenté par Pierre Arnould, ingénieur à la retraite, à côté de l'Université de Liège du centre ville est un projet séduisant à creuser.

## **b) Grandes institutions culturelles liégeoises**

### **PROPOSITION 165**

**DÉFI soutient les grandes institutions culturelles liégeoises (Opéra royal de Wallonie, Orchestre de Liège, Théâtre de Liège).** Elles sont le porte drapeau liégeois à l'extérieur. Pour pérenniser ces outils culturels précieux, il est important de :

- ✓ Professionnaliser les outils de gestion ;
- ✓ Maîtriser les dépenses et diversifier les rentrées financières.

→ **Attention à ne pas oublier les petites structures.** Ces dernières doivent également faire l'objet d'une grande attention. Il est important d'avoir un équilibre entre institutions et entre quartiers.

## **c) Culture et école**

On ne peut faire l'impasse sur le **rôle essentiel de l'enseignement dans l'accès à la culture.** Apprenons à tous les enfants, à tous les jeunes le chemin des bibliothèques publiques, des Centres culturels, des musées, des Académies d'art et de musique et des salles de concert... Donnons-leur les clefs pour comprendre la vie en société, pour pouvoir exprimer leur sensibilité par l'art. C'est en faisant de l'école un vrai milieu de vie qui stimule la créativité et qui intègre les arts et la culture, afin de redonner le goût de la culture.

### **PROPOSITION 166**

**DÉFI souhaite développer l'initiation artistique à l'école, en dehors des cours** : la formation à une pratique artistique « amateur » est une voie royale d'accès à la culture.

#### **d) Artistes et folklore liégeois**

##### **PROPOSITION 167**

**DÉFI entend soutenir les artistes liégeois, notamment en :**

- ✓ **Mettant en place un budget participatif dédié à la culture.**
- ✓ **Développant une galerie virtuelle des artistes locaux**, sur le site communal de la Ville.
- ✓ **Multipliant les parcours d'artistes**, qui donnent de la visibilité aux artistes locaux.

##### **PROPOSITION 168**

**DÉFI soutien au Folklore liégeois** (Théâtre de marionnettes, 15 Août, République libre d'outremer)

##### **PROPOSITION 169**

DÉFI veut mettre sur pied un **système de bibliothèque à domicile** afin que les personnes âgées ou à mobilité réduite puissent obtenir les livres de leur choix à domicile (soit par le personnel de la bibliothèque ou bénévolat).

##### **PROPOSITION 170**

**Ouvrir davantage les bibliothèques vers l'extérieur** (organisation de rencontres, de débats, de concours d'écriture, dédicaces...) afin d'attirer un public plus large.

#### **e) Centres culturels**

##### **PROPOSITION 171**



### **Ouvrir davantage les centres culturels sur la Ville :**

- ✓ Rendre certains espaces des centres culturels ouverts pour les artistes ou les associations culturelles.
- ✓ Mettre en réseau les centres culturels et les associations culturelles de la Ville.

## **B. Patrimoine Liégeois**

### *Nos propositions concrètes DéFI Liège en matière de Patrimoine...*

#### **PROPOSITION 172**

**DéFI veut inciter à l'ouverture régulière au public des monuments et sites classés, habituellement fermés** (des institutions comme le Palais des Princes-Évêques ou, certaines habitations privées remarquables). Des visites guidées beaucoup plus fréquentes doivent être proposées par la Maison du Tourisme du Pays de Liège dans ces lieux et bâtiments remarquables à Liège.

#### **PROPOSITION 173**

**DéFI souhaite relancer la demande de reconnaissance du palais des Princes Évêques au patrimoine de l'UNESCO.** Le dossier a été introduit il y a 20 ans déjà. La candidature à l'UNESCO serait un bon moyen d'assurer la pérennité du bâtiment sur le plan patrimonial.

→ Pour DéFI Liège, la Ville doit prendre en main ce dossier patrimonial en :

- ✓ Fédérant en vue d'une rénovation complète,
- ✓ Organisant un lobbying au niveau belge et international

#### **PROPOSITION 174**

**Pour DéFI, il est temps de favoriser la restauration et la mise en valeur du patrimoine et des monuments historiques de Liège,** qui est globalement en mauvais

état. → Avec quel budget ? En s'inspirant de ce que Mitterrand avait mis en place en France, DÉFI souhaite **la mise en place d'une contribution communale sur les nouvelles constructions (permis d'urbanisme)**, afin de pouvoir enfin entretenir le patrimoine liégeois convenablement et de l'enrichir par de nouvelles acquisitions.

**Il serait également intéressant, en concertation étroite avec l'Évêché, de désacraliser et réaffecter certaines Églises, dont la fréquentation est très faible** (hôtels, bibliothèques, espaces publics de repos, etc.) tout en préservant leur richesse architecturale.

### **C. Politique touristique**

*Nos propositions concrètes DÉFI Liège en matière de politique touristique...*

#### **PROPOSITION 175**

**DÉFI souhaite poursuivre la mise en œuvre du «Plan Lumière»** destiné à créer une atmosphère de plaisir et de sécurité et à valoriser le patrimoine et les espaces publics de la Ville de Liège, en veillant à mettre en œuvre les nouvelles technologies (LED). Certains monuments mériteraient un éclairage propre (Aquarium, Églises, ...).

#### **PROPOSITION 176**

**DÉFI propose le déplacement de l'office du tourisme au Tivoli, pour qu'elle soit plus proche du centre commerçant.**

#### **PROPOSITION 177**

**DÉFI prône un développement du secteur touristique d'affaires à Liège.** Cela passe par :

- ✓ **Une analyse des forces et des faiblesses de Liège** à ce niveau pour mieux agir sur les faiblesses afin de les réduire.

- ✓ Une recherche de subsides en vue d'une **rénovation complète du Palais des Congrès**, actuellement dans un état déplorable (certaines salles de conférence, les couloirs et les entrées du bâtiment).

#### **PROPOSITION 178**

DÉFI entend promouvoir **la mobilité douce dans une perspective touristique** (navettes fluviales, vélo, etc.)

#### **PROPOSITION 179**

**Pour DÉFI, le touriste doit être mieux accueilli à Liège.** Cela passe par la mise en place :

- ✓ de panneaux d'informations touristiques en 5 langues (français, anglais, néerlandais, allemand, espagnol) ;
- ✓ de balisages clairs, fonctionnels et homogènes pour les monuments, lieux culturels et curiosités de la ville ;
- ✓ le développement, l'amélioration et la diffusion des Circuits et promenades thématiques. Ex : promenades des Coteaux, circuits des collégiales, etc.

#### **PROPOSITION 180**

**DÉFI prône l'actualisation et le renouvellement de la pratique du jumelage entre Liège et d'autres villes européennes.** Dans le contexte de défiance à la construction européenne, il est important de renouer des liens entre Européens par des échanges socio-culturels.

## **XI. Bien-être animal**

DÉFI Liège tenait particulièrement à avoir une section du programme communal consacré à la question du bien-être animal. Les citoyens accordent désormais une attention considérable au bien-être animal. Bien que cette compétence soit du ressort du niveau régional, l'administration communale est responsable de plusieurs thématiques importantes en la matière : gestion des animaux dits errants, événements impliquant des animaux, marchés communaux, cas de maltraitances requérant l'intervention de la police, etc. DÉFI Liège souhaite une politique communale liégeoise soucieuse du bien-être animal. Cela passe par la mise en place de plusieurs propositions, qui sont pour certaines largement inspirées de GAIA.

### **PROPOSITION 181**

**DÉFI défend la mise en place d'un échevin du Bien-être animal.** Cette matière doit être gérée de façon responsable, tangible et efficace, à l'aide d'un vrai programme politique, ce qui n'est possible que grâce à l'inscription explicite du bien-être animal parmi les compétences d'un(e) échevin(e). C'est déjà le cas dans plus de 170 communes. Il est essentiel que la Ville de Liège se dote enfin de son propre échevin pour le bien-être animal.

### **PROPOSITION 182**

**DÉFI souhaite mettre en place une police des animaux.** Trop souvent, la police n'est pas (suffisamment) au fait de la législation existante en matière de bien-être animal ; une méconnaissance qui porte à conséquence. DÉFI souhaite que la zone de police de Liège désigne une cellule de police pour le bien-être animal, ou du moins un agent de police qui se spécialisera dans cette problématique. Le « policier des animaux » sera un(e) interlocuteur(trice) privilégié(e) pour les habitants qui apportent une question ou une plainte à ce sujet.

### **PROPOSITION 183**

**DÉFI entend lutter contre les chats errants.** La nécessité de la mise en œuvre d'un programme de stérilisation des chats errants n'est plus à démontrer. Quand elle n'est pas régulée, la reproduction des chats est exponentielle. Une surpopulation de chats errants pose des problèmes de nuisances, de salubrité, et surtout de souffrance pour les animaux eux-mêmes, qui vivent une vie de misère, en proie aux maladies, à la faim et au froid. De plus, les statistiques des euthanasies en refuge font froid dans le dos.

#### **PROPOSITION 184**

**DÉFI veut renforcer l'éducation dans les écoles par rapport au bien-être animal.**

Assurer le respect des animaux dans le monde de demain, passe par l'éducation des enfants d'aujourd'hui. Grâce à une collaboration avec l'échevin de l'Enseignement, l'échevin du Bien-être animal pourra s'atteler à la conception de projets éducatifs pour éveiller et renforcer la prise en considération du bien-être des animaux par les élèves de la commune, en mettant l'accent sur les valeurs d'empathie et de respect envers le monde du vivant.

#### **PROPOSITION 185**

**DÉFI souhaite assouplir l'interdiction d'animaux de compagnie dans les logements du CPAS, service-flats, maisons de repos, etc.** Des limitations concernant les espèces ou le nombre d'animaux autorisés restent bien entendu raisonnables. Il est en revanche plus discutable sur le plan humain d'interdire à une personne (très) âgée de posséder un petit chien ou un chat.

#### **PROPOSITION 186**

**DÉFI souhaite favoriser la recherche d'une famille pour les animaux issus de la SPA et des refuges.** Pour ce faire, DÉFI aimerait que Liège s'inspire d'une expérience positive à Cambrai, où la SPA loue les petits animaux aux personnes âgées ou handicapés et les reprend en charge en cas de décès ou d'hospitalisation. Les frais de

vétérinaire sont pris en charge par la SPA si la personne n'a pas les moyens. Cette mesure permet de venir aide aux personnes âgées et aux handicapés qui souffrent de solitude mais aussi aux animaux qui trouvent un foyer.

### **PROPOSITION 187**

**DÉFI veut permettre aux personnes propriétaires d'un ou de plusieurs animaux de compagnie d'apposer, en évidence sur leur façade, un autocollant spécifiant aux pompiers le nombre et le type d'animaux présents dans l'immeuble en cas d'incendie.** C'est une mesure mise en place récemment en région bruxellois. En cas d'incendie, les pompiers ignorent souvent si des animaux sont présents.

## **XII. Cohésion sociale - insertion des personnes handicapées et politique des seniors**

### **A. Cohésion sociale**

A Liège, la situation sociale est interpellante : 13000 Liégeois sont au CPAS, autrement dit, le revenu d'intégration sociale concerne un Liégeois sur vingt, soit 5% de la population !

DéFI est convaincu de l'importance que doit jouer le **Centre public d'Action sociale**. Il a pour mission de **poursuivre l'intégration et l'insertion sociale et professionnelle** sans se limiter à un rôle passif de distributeur d'aide sociale, et sans soumettre le citoyen à une logique d'assistanat. Emancipation et autonomie sont les deux principes qui guident DéFI dans son action sociale.

### ***Nos propositions concrètes DéFI Liège en matière de cohésion sociale...***

#### **a) Lutte contre la précarité**

A Liège comme ailleurs en Belgique, la pauvreté ne cesse d'augmenter et s'apparente de plus en plus à un phénomène complexe, structurel, durable et multidimensionnel. Touchant plus particulièrement certaines catégories de la population (les jeunes sans liens familiaux ou sans qualification professionnelle, les familles monoparentales, les femmes isolées, les personnes moins valides ou les personnes âgées...), la pauvreté se caractérise par une incapacité pour des hommes et des femmes de satisfaire à des besoins fondamentaux tels que se nourrir, se loger, se soigner, éduquer leurs enfants. De par sa complexité et son aspect multidimensionnel, le phénomène de la pauvreté doit être combattu sur tous les fronts. L'objectif principal pour **DéFI** est d'agir en amont pour éviter la précarisation des individus.

→ *Une première série de propositions concerne la prévention de la pauvreté :*

#### **PROPOSITION 188**

**DÉFI souhaite investir dans toutes les politiques de formation et d'accès à l'emploi** (lutte contre la discrimination à l'embauche, accompagnement des demandeurs d'emploi, lutte contre le décrochage scolaire, etc). Ces politiques constituent en effet des freins à l'exclusion sociale, favorisent l'émancipation et l'autonomie et, in fine, préviennent le basculement dans la pauvreté.

#### **PROPOSITION 189**

**DÉFI veut désigner les CPAS comme étant les coordinateurs du plan de lutte contre la pauvreté.** Les CPAS sont les seuls acteurs institutionnels publics qui jouissent des deux qualités suivantes: l'aide individualisée et de proximité. Ils doivent donc être renforcés pour pouvoir rencontrer au mieux les besoins de leurs usagers et leur procurer une autonomie sociale et économique.

*Un deuxième volet de propositions concerne la réponse à la pauvreté:*

#### **PROPOSITION 190**

**DÉFI veut refinancer le CPAS afin de lui permettre de mener à bien ses missions actuelles.** Seuls le CPAS est capable de coordonner au mieux les politiques menées sur le terrain. Il est directement confronté aux besoins de la population et a une connaissance réelle des problèmes d'exclusion sociale.

DÉFI soutient **les revendications légitimes des CPAS visant à ce que l'Etat fédéral augmente progressivement les taux de remboursement des revenus d'intégration et des aides sociales** équivalentes jusqu'à en assurer le remboursement intégral. L'augmentation du nombre d'allocataires étant due en grande partie aux politiques fédérales (exclusion du chômage et régularisation des réfugiés politiques), ce dernier doit venir en aides aux CPAS. Les CPAS pourront ainsi consacrer ces moyens supplémentaires au soutien et à l'accompagnement des personnes les plus démunies.



### **PROPOSITION 191**

**DÉFI veut mettre fin à la concurrence entre le CPAS et la commune.** Les CPAS doivent devenir le fer de lance des politiques sociales. Aujourd'hui, une série de mesures sont prises simultanément par le CPAS et la commune. Cela va des services repas à domicile aux activités pour seniors. Il convient donc de mettre fin à la concurrence de ces deux entités pour ne garder qu'un seul interlocuteur par service.

Il convient :

- ✓ **d'intégrer le Président du CPAS au Collège des bourgmestres et échevins** : il doit devenir un membre à part entière avec voix délibérative sans pour autant porter atteinte à l'autonomie légale des CPAS ;
- ✓ **d'organiser un débat annuel** avec les conseillers communaux sur l'état de la pauvreté dans la commune sur base d'un rapport du CPAS ;
- ✓ **d'établir annuellement un rapport relatif aux économies d'échelle** et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS avec celles de la commune ;

### **PROPOSITION 192**

**DÉFI entend garantir l'autonomie des CPAS par rapport à la commune.** Les CPAS, en raison de leur action personnalisée, dépolitisée et souvent confidentielle, doivent garder leur autonomie par rapport à la commune tout en gardant des synergies quant à l'utilisation des moyens logistiques.

DÉFI propose l'instauration d'un contrat de gestion entre la commune et le CPAS ainsi qu'une concertation sociale locale rassemblant tous les acteurs sociaux de première ligne (privé, public, associatif)

### **PROPOSITION 193**

**DÉFI soutient les services de médiation de dettes.** Les services de médiations de dettes assument un travail essentiel d'information, de sensibilisation, et de traitement des dossiers de personnes surendettées et/ou engagées dans un

processus de médiation de dette. Ce service de proximité est dès lors essentiel pour permettre aux personnes en difficulté de trouver une solution durable à leurs problèmes financiers.

## **b) Gestion du CPAS**

### **PROPOSITION 194**

**DéFI veut dynamiser la gestion des CPAS** notamment par :

- ✓ le développement des outils de monitoring financier efficaces, performants et pertinents,
- ✓ la construction d'une informatisation moderne et adaptée,
- ✓ l'octroi des aides de manière juste et équitable. Cela passe aussi par un service de contrôle (notamment de la régularité de l'octroi des aides),
- ✓ le développement des outils statistiques performants et pertinents relatifs aux usagers.

### **PROPOSITION 195**

**DéFI veut inciter les CPAS à développer des services de proximité** (aide à domicile, garde à domicile, aide à l'écriture).

### **PROPOSITION 196**

**DéFI souhaite étendre le suffrage universel aux CPAS**, à la condition que soit maintenu un conseil de CPAS indépendant et autonome, afin de plus particulièrement garantir le secret des délibérations concernant les allocataires sociaux.

## **B. PERSONNES HANDICAPÉES**

DéFI Liège entend renforcer l'autonomie des personnes handicapées. Il s'agira notamment de répondre au défi du manque de lieux d'hébergement adaptés et de favoriser l'inclusion des enfants atteints d'un handicap.

### **PROPOSITION 197**

DéFI veut prendre des mesures poussant à **l'autonomie des personnes en situation de handicap**, notamment en soutenant les initiatives locales de création de **logements inclusifs** visant à l'apprentissage de l'autonomie par un accompagnement personnalisé par des associations locales ;

### **PROPOSITION 198**

DéFI veut renforcer des projets **d'inclusion dans les écoles et crèches communales** afin de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans notre société, permettant du même coup de confronter nos enfants à la différence et à la tolérance.

### **PROPOSITION 199**

DéFI souhaite réfléchir à **l'installation d'un conseil consultatif communal de la personne handicapée**, dont l'action sera relayée, le cas échéant, par un fonctionnaire référent chargé de veiller à la cohérence des politiques communales en matière de handicap.

### **PROPOSITION 200**

DéFI veillera à **sensibiliser et à former le personnel communal afin d'assurer un accueil de qualité aux personnes en situation de handicap.**

### **PROPOSITION 201**

DéFI veut **améliorer la bonne réalisation des travaux publics, de la conception à la réception, pour éviter le non-respect des normes élémentaires d'accessibilité et permettre l'accessibilité à tous les usagers.** DéFI veut veiller à ce que, durant la durée des travaux, les voiries publiques soient mieux balisées et prévoient des alternatives pour les personnes à mobilité réduite.

### **PROPOSITION 202**

DéFI veut **favoriser l'accès aux informations relatives aux services pour personnes porteuses de handicap sur le site internet communal et dans le journal communal.** DéFI veillera à développer les sites internet communaux

respectueux des normes d'accessibilité à tout type de handicap (moteur, sensoriel, mental).

## C. SENIORS

DéFI Liège souhaite favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, tout en leur permettant de participer à la vie sociale, sportive et culturelle de la Ville de Liège. DéFI Liège a notamment la volonté de développer des services de proximité, des programmes de logements adaptés, des centres de soins de jour et des espaces d'informations pour les seniors.

### PROPOSITION 203

DéFI veut veiller à ce que **tous les seniors de la commune soient dûment informés de tous les services qui leur sont destinés**. DéFI soutient l'idée d'instaurer un **numéro vert** à leur intention, en organisant régulièrement un **salon d'information** avec les opérateurs locaux qui leur proposent des services ou activités de loisirs.

### PROPOSITION 204

DéFI souhaite encourager les **rencontres intergénérationnelles**, les restaurants sociaux, les courses collectives, l'accueil des personnes âgées dans les associations socioculturelles et la vie locale ; l'organisation de loisirs adaptés comme la gymnastique douce, la formation aux nouvelles techniques de communication comme Internet.

### PROPOSITION 205

DéFI entend **développer des programmes de logements adaptés** aux personnes âgées (ex : les logements intergénérationnels, les logements communautaires et appartements supervisés, ...). En outre, il faudrait créer au sein de ces logements, un service ou un espace qui soit accessible à tous les habitants. Par exemple : une buanderie commune, une salle de repas communautaire, etc.

### PROPOSITION 206

DéFI entend **amplifier les activités du Conseil Consultatif pour Seniors**, véritable trait d'union entre le Collège communal et la population des aînés liégeois.

#### **PROPOSITION 207**

DéFI veut **maintenir et développer les services d'aide à domicile**. Pour DéFI, il faut coordonner les services nécessaires au maintien à domicile, services sociaux, médicaux, paramédicaux, de soins, de repas...

#### **PROPOSITION 208**

DéFI veut mieux former la police à la **problématique des maltraitances subies par les personnes âgées**.

## XII. Supracommunalité

### A. Avenir de la Province

Un large débat traverse actuellement le paysage politique par rapport au maintien ou non de la province. La position de DÉFI est claire sur ce point :

**Dans une vision à court terme**, DÉFI est pour **le maintien de la Province** car elle offre un avantage considérable à l'heure actuelle : la possibilité de contrôle par les élus et par les citoyens. Chaque personne qui le désire peut assister au conseil provincial (transparence des débats). Mais ce maintien est **conditionné par des réformes structurelles profondes**. Au niveau de la gouvernance d'une part et au niveau des missions de la province d'autre part qui doivent être circonscrites.

Concrètement, cela signifie :

- ✓ la suppression de la fonction “particratique” de gouverneur et la reprise de ses différentes missions par la région wallonne ;
  
- ✓ le démantèlement des intercommunales. DÉFI veut créer des OIP provinciaux uniques, par compétences, pour les secteurs de l'énergie, de l'eau, de l'environnement et de la gestion des déchets. Ce qui nous permettra d'avoir un meilleur contrôle et de réaliser des économies d'échelles.
  
- ✓ Circonscrire les intérêts provinciaux autour de 5 compétences : l'enseignement, le développement économique, la santé publique, la culture et le tourisme. À chaque compétence correspondra un département dont les missions et les moyens seront définis par un contrat de gestion établi par l'assemblée.

- ✓ Démanteler toutes les ASBL provinciales.

À **moyen et long terme**, DéFI ambitionne de faire de Liège une métropole européenne. Et, c'est la seule ville wallonne à pouvoir prétendre à ce statut.

Pour devenir une métropole européenne, plusieurs ingrédients sont nécessaires dont notamment une taille critique suffisante pour réunir assez d'habitants et amortir le coût des infrastructures : entre 600 000 et 1 million d'habitants. La Cité Ardente est donc actuellement sous dimensionnée avec ses 200 000 habitants.

Pour pallier ce manque, DéFI Liège veut **reconfigurer les Provinces en "communauté urbaine" au niveau de l'agglomération liégeoise**. Cela permettra d'internaliser les coûts et les bénéfices et donc d'éviter que les centres ne soient exploités par les périphéries.

La communauté urbaine permet de financer des projets d'envergure et d'être plus efficaces dans la gestion des sujets qui dépassent la commune (mobilité, développement commercial...).

Elle reprendrait également des compétences des communes, par exemple : l'aménagement du territoire, la mobilité, l'extension commerciale, etc.

À **long terme**, DéFI désire également **faire des communautés urbaines un véritable laboratoire de démocratie participative**. C'est à dire que mettre en place une représentation innovante au sein de l'assemblée :

- ✓  $\frac{1}{3}$  d'élus au suffrage universel direct,
- ✓  $\frac{1}{3}$  de bourgmestres et échevins
- ✓  $\frac{1}{3}$  de citoyens tirés au sort.

## **B. Publifin**

Pour l'instant, personne n'ose mettre Monsieur Moreau à la porte et les trois partis tournent autour du sujet. **Pour DÉFI, on ne peut pas éradiquer les dysfonctionnements sans mettre fin au statut d'Intercommunale de Publifin. DÉFI suggère de transférer les activités principales et le personnel de l'intercommunale à une filiale de la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW).** DÉFI se prononce par ailleurs en faveur de l'initiative industrielle publique.

### **PROPOSITION 209**

#### **Restructuration de Publifin**

- ✓ **Etape #1 : Démantèlement de la structure intercommunale, société coopérative à responsabilité limitée, Publifin/Nethys MAIS avec transfert de l'ensemble des activités du groupe dans une nouvelle entité.** → Cette réforme aura pour objectif et pour impact une dissolution des organes de gestion de l'intercommunale et remise à plat du management.
  
- ✓ **Etape #2 : Transfert des trois pôles d'activités (énergie, media et finance) au sein d'une nouvelle structure dont la gestion est confiée à la région wallonne, au travers de la Société Wallonne de Gestion et de Participation (SOGEPA) et de la société régionale d'investissement (SRIW), lesquelles disposent des moyens financiers disponibles nécessaires à l'opération. Ce transfert est concomitant au démantèlement.**
  
- ✓ **Etape #3 : Désignation d'un manager de crise au sein de la nouvelle structure "New Publifin".** Ce manager de crise aura pour objectif, prioritaire, de maintenir la politique industrielle du groupe et de restaurer la confiance. En parallèle, il lui reviendra d'opérer un audit financier et opérationnel afin



d'établir les lignes de force d'une nouvelle stratégie industrielle prioritairement focalisée sur les activités centrales du groupe, à savoir le secteur énergétique.